

LES SOUFFLEUSES TORO **TORO**

ENCORE PLUSIEURS MODÈLES EN INVENTAIRE

Power Max HD 4030
* Détails chez

TECH
MINI-MÉCANIQUE

196, chemin Haut de la Rivière, Saint-Pacôme
418 852-2922

www.techminimecanique.com

4093E0726

SEMAINE DU 16 FÉVRIER 2026

Le Placoteux

VOLUME 48, ÉDITION 07
24 PAGES

Les urgences sauvées...
pour l'instant, p. 3

Le PLQ toujours vivant en
Côte-du-Sud, p. 4

PROJET DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION?

Le propane, voilà la solution!

Pour la meilleure efficacité ÉNERGÉTIQUE,
le meilleur choix : LE PROPANE

Valor

L'ÉNERGIE Propane POUR TOUT FAIRE

Propane Sélect

685, boul. Armand-Thériault (voie d'accès F.F. Soucy)
Rivière-du-Loup
418 860-2442 **1 877 860-2442**

HEURES D'OUVERTURE
Lundi au vendredi : 8 h à midi • 13 h à 17 h
ou sur rendez-vous

www.propaneselect.ca

6267H0824



Musée maritime: Entre défis et innovation
p. 17

5699H0525

ROYAL LEPAGE

KAMOURASKA-L'ISLET

Agence immobilière
Franchisé indépendant et autonome Royal LePage
vdrapeau@royallepage.ca

Courtier immobilier résidentiel et commercial

Véronique Drapeau 418 894-3375

COMMERCIAL | INDUSTRIEL | INSTITUTIONNEL | RÉSIDENTIEL

CONSTRUCTION MARCEL CHAREST ET FILS

T 418 492-5911 | SF 1 800 561-5911
TÉLÉC 418 492-9705
mcfinc.ca | info@mcfinc.ca

997, Route 230 Est, Saint-Pascal
ISO 9001: 2008

0053H0624

RBQ: 1623-5558-35

La puissance d'un groupe

OLIVIER
KAMOURASKA | CHRYSLER

Venez me rencontrer!

Benoît Chouinard, conseiller aux ventes
418 863-7430

255, av. Patry, Saint-Pascal (aut. 20, sortie 465)
418 492-3432 • 1 800 363-3432
olivierkamouraskachrysler.com

0008H0724

COLLOQUE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

C'est toujours la bonne saison au Bas-Saint-Laurent

Tourisme Bas-Saint-Laurent convie les acteurs de l'industrie touristique à son rendez-vous annuel, le mercredi 18 mars à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup. Placée sous le thème : **Toujours la bonne saison**, l'édition 2026 du colloque mettra l'accent sur les bonnes pratiques, les tendances et les occasions concrètes permettant de diversifier l'expérience touristique sur l'ensemble de l'année.

MARC LAROUCHE

Chaque année, l'événement rassemble plus de 300 représentants d'organisations et d'entreprises touristiques du Bas-Saint-Laurent pour une journée d'échanges, de formation et d'inspiration. Les ateliers du matin et les conférences de l'après-midi sont offerts gratuitement aux membres et partenaires de Tourisme Bas-Saint-Laurent ainsi qu'à leurs équipes.

« Cette journée de formation est gratuite pour nos membres, nos partenaires et leurs équipes. C'est une occasion unique pour nous tous de faire une mise à jour, de s'inspirer, et de s'outiller pour faire face à divers enjeux de l'industrie touristique. Les participants repartent avec de nouvelles idées, des trucs et des outils concrets, adaptés à leurs besoins », souligne Pierre Levesque, président-directeur général de Tourisme Bas-Saint-Laurent.

En avant-midi, six ateliers d'une heure seront proposés sur des thèmes variés touchant le positionnement de marque,

la gouvernance, la relation client, l'écotourisme, le tourisme d'affaires, les partenariats de distribution et la découvrabilité à l'ère de l'intelligence artificielle. Plusieurs experts et praticiens reconnus y prendront la parole, offrant aux participants des pistes d'action directement applicables à leur réalité.

L'après-midi sera consacré à deux conférences et à un panel portant sur la capacité des organisations touristiques à faire de chaque saison une véritable invitation. Des gestionnaires et promoteurs d'événements et d'attrait régionaux viendront partager leurs expériences, leurs succès, et les défis rencontrés au fil des saisons. La conférence de clôture, axée sur « l'effet WOW », viendra conclure le volet formation de la journée.

Découvertes bas-laurentiennes

À compter de 18 h, place au souper-soirée Découvertes du Bas-Saint-Laurent. Le menu quatre services mettra en valeur

les saveurs régionales grâce au savoir-faire de cinq cuisiniers. La soirée sera aussi l'occasion de souligner plusieurs bons coups réalisés dans la dernière année, et de rendre hommage à une personne dont la contribution au développement et au rayonnement du tourisme a marqué sa carrière.

Invitée d'honneur de la soirée, Sophie Thibault sera présente tout au long de l'événement. Après une carrière journalistique amorcée en 1986 et marquée par 37 années à TVA — dont un rôle historique comme première femme cheffe d'antenne d'un bulletin majeur en Amérique du Nord —, elle poursuit aujourd'hui son

parcours comme photographe, créatrice de contenu et conférencière. Elle a publié trois livres, dont les deux plus récents sont consacrés à la photographie de nature.

L'animation de l'après-midi et de la soirée a été confiée à Meggie Bélanger. Les billets pour le souper-soirée sont offerts en prévente à prix réduit jusqu'au 27 février à 21 h. La date limite d'inscription au colloque est fixée au 13 mars à 21 h. L'événement est réservé aux membres et aux partenaires de Tourisme Bas-Saint-Laurent.

La programmation complète et les modalités d'inscription sont disponibles au atrbsl.ca.



Ce rendez-vous annuel constitue une journée d'échanges, de formation et d'inspiration. Photo : Courtoisie

PROMOTION

**BOTTES et
CHAUSSURES
D'HIVER**

jusqu'à

70%*

de RABAIS

* En vigueur jusqu'au 28 février 2026.
Voir les détails en magasin.
Rabais appliqué sur le prix régulier.

**RABAIS
sur les
ACCESSOIRES**

PRONATURE
PLEIN AIR | CHASSE | PÊCHE

MANTEAUX

jusqu'à

60%*

de RABAIS

**Vêtements
TOUT-ALLER**

20% de RABAIS

Bouffard Sports

114, boul. Taché Ouest, Montmagny 418 248-1245

Suivez-nous sur Facebook

2 Semaine du 16 février 2026 | leplacoteux.com
3350636
031060726

URGENCES DE POHÉNÉGAMOOK ET DE TROIS-PISTOLES

Statu quo... pour le moment



redaction@leplacoteux.com

MARC LAROUCHE

La mobilisation citoyenne a eu raison du désir du CISSS du Bas-Saint-Laurent de fermer les urgences de Trois-Pistoles et de Pohénégamook. La direction a publié un communiqué laconique composé d'une phrase et d'une citation en plein vendredi après-midi, pour faire part de sa décision de maintenir ces deux services d'urgence. La nouvelle peut sembler excellente, toutefois, trois petits mots — en ce moment — laissent planer le doute sur les intentions à long terme du CISSS.

« Nous avons bien entendu la population des Basques et du Témiscouata. Les réflexions et les discussions sur l'avenir des soins et services de première ligne dans les deux communautés doivent se faire dans les meilleures conditions. Celles-ci ne sont tout simplement pas réunies en ce moment », écrit Jean-Christophe Carvalho, président-directeur général du CISSS du Bas-Saint-Laurent. « Nous allons continuer à travailler avec nos équipes sur le terrain pour trouver des solutions, notamment pour faire face aux enjeux potentiels de bris de services dans les deux installations. Je veux être clair : les deux urgences restent ouvertes ».

Parce qu'autant du côté de Trois-Pistoles que de celui de Pohénégamook, la grogne populaire et la mobilisation citoyenne ne s'essouffiaient pas. Si les consultations publiques prévues à Pohénégamook et à Trois-Pistoles par le CISSS du Bas-Saint-Laurent les 17 et 18 février sont annulées, l'assemblée d'information citoyennes de la semaine dernière a attiré plus de 1500 personnes à l'église

de Trois-Pistoles, en plus de plusieurs centaines à Pohénégamook récemment.

À Pohénégamook, le Comité pour le maintien des services médicaux d'urgence 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 se dit rassuré, mais demeure prudent, et doute que les services médicaux d'urgence soient maintenus, même si le CISSS a assuré que l'urgence demeurerait ouverte.

En mars 2025, une foule impressionnante avait manifesté pour le maintien des services d'urgence 24 h, 7 jours. L'ancien préfet de Kamouraska, Sylvain Roy, avait joint ses confrères du Témiscouata et de Rivière-du-Loup. Plusieurs citoyens de l'est de la MRC fréquentent l'urgence de Pohénégamook.

La préfète élue du Kamouraska, Nancy Dubé, affirme que c'est une excellente nouvelle, et encore une fois un bel exemple de la mobilisation citoyenne et des élus. « C'est aussi rassurant pour notre milieu et notre propre urgence. Et je sais que notre milieu est déjà mobilisé à la cause, donc si la menace se fait sentir chez nous, je sais très bien que nous serons là



La marche citoyenne avait attiré une foule impressionnante en mars 2025 à Pohénégamook. Photo : Courtoisie

encore une fois pour défendre nos droits à une urgence de proximité. »

Amélie Dionne satisfaite

La députée de Rivière-du-Loup-Témiscouata-Les Basques, ministre du Tourisme et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Amélie Dionne, se réjouit que les services des urgences de Trois-Pistoles et de Pohénégamook soient maintenus.

Par voie de communiqué, la députée dit agir depuis le début de son mandat avec un engagement clair : assurer à la population un accès à des services de soins de santé de proximité, et rappelle que son rôle a toujours été de porter la voix de la population de sa circonscription, notamment, dans les dossiers liés aux urgences.

Elle cite à preuve sa présence en mars lors de la marche de mobilisation. Elle y avait réaffirmé que les dossiers des urgences de Pohénégamook et des Basques

demeuraient une priorité, et qu'elle continuerait de défendre le maintien des services d'urgence.

« Mon objectif a toujours été clair : maintenir les services 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et garantir à la population un accès à des soins de santé de qualité et de proximité, tout en améliorant l'offre de services en fonction du vieillissement de la population. J'ai fait mon travail : j'ai écouté les citoyens, j'ai porté leur voix, et j'ai défendu l'importance de maintenir nos urgences. Je suis fier de pouvoir confirmer aujourd'hui que les citoyens ont été entendus, que les résultats sont là, et que les services d'urgence de Pohénégamook et de Trois-Pistoles sont maintenus. »

Chose certaine, si la situation semble réglée pour l'instant, les comités citoyens de Trois-Pistoles et de Pohénégamook demeureront vigilants afin de s'assurer que les services médicaux y seront maintenus à long terme.

Un premier cas de rougeole au Bas-Saint-Laurent

Un premier cas confirmé de rougeole a été déclaré à la Direction de la santé publique du CISSS du Bas-Saint-Laurent le 4 février dernier. L'acquisition de la maladie s'est faite durant un voyage à l'étranger. La personne a circulé dans un lieu public le 22 janvier dans le secteur du Bic à Rimouski. La Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent est à pied d'œuvre pour limiter la transmission dans la région. Bien que le risque soit faible, des cas secondaires pourraient survenir dans les prochaines semaines.

MARC LAROUCHE

Pour les personnes nées après 1970, la vaccination est la meilleure façon de se protéger contre la rougeole. Les personnes nées avant 1970 n'ont pas besoin d'être vaccinées, car on juge qu'elles ont été exposées à la rougeole durant leur enfance. En cas de doute, si vous souhaitez valider votre statut vaccinal, contacter le 1 888-862-3487, option dépistage. Il est aussi possible de prendre rendez-vous sur Clic Santé pour se faire vacciner.

Transmission de la rougeole

La rougeole est hautement contagieuse dans l'air, et le virus peut y persister

jusqu'à deux heures. Une personne peut transmettre la rougeole quatre jours avant l'apparition de l'éruption cutanée, et demeure contagieuse jusqu'à quatre jours après le début de l'éruption cutanée. Une personne contaminée peut prendre jusqu'à 21 jours avant de développer des symptômes.

Les symptômes classiques de la rougeole sont la fièvre, les boutons et les rougeurs corporelles, la toux, l'écoulement nasal et les yeux rouges (conjonctivite). Les complications possibles de la rougeole sont l'hospitalisation, l'otite, les

pneumonies, l'inflammation du cerveau (encéphalite), et parfois le décès. Les personnes les plus à risque de complications sont les enfants de moins de 12 mois (1 an), les femmes enceintes non vaccinées, et les personnes avec un système immunitaire faible.

Quoi faire si on pense être atteint de la rougeole

Il est essentiel de rester à la maison dès les premiers symptômes pour éviter de transmettre la maladie à d'autres personnes, et aussi d'éviter d'être en contact avec des personnes considérées comme plus à risque. En cas de doute sur son état de santé ou celui d'un proche, il est possible de communiquer avec le service Info-Santé, au 811, pour vérifier s'il faut consulter un médecin.

En résumé

Une éclosion de rougeole est en cours au Québec depuis le 1^{er} décembre 2025. En date du 5 février 2026, 12 cas de

rougeole ont été confirmés au Québec. En plus du Bas-Saint-Laurent, les régions actuellement touchées sont les Laurentides, Lanaudière, Laval, la Montérégie et Montréal.

Source : CISSS Bas-Saint-Laurent

La Loterie des Chevaliers de Colomb
Conseil 5425 Ste-Anne

Édition : 2026
La Chasse à l'As de Trèfle

Gagnante de la semaine #5 :
Mme Lise Bolduc de La Pocatière.
Elle a pigé l'as de trèfle et remporte ainsi le lot hebdomadaire de 55\$ ainsi que le lot progressif de 1 380,44\$ pour un total de 1 474,44\$.
Toutes nos félicitations à la personne gagnante!

142360725



presse@leplacoteux.com

JOSÉ D. SOUCY

CHARLES MILLIARD À SAINT-ALEXANDRE Les libéraux toujours en vie en Côte-du-Sud

Le Parti libéral du Québec n'est pas disparu de la carte politique de la Côte-du-Sud. Le 8 février dernier à Saint-Alexandre-de-Kamouraska, une rencontre militante en compagnie de l'aspirant chef Charles Milliard a clairement démontré que la formation libérale conserve encore des racines bien vivantes dans l'Est-du-Québec — et qu'elle nourrit l'ambition d'y rebâtir une véritable force politique.

L'événement a réuni près d'une centaine de sympathisants et d'élus, en plus de plusieurs figures bien connues de la scène politique régionale. Parmi les personnes présentes figuraient l'ex-député libéral de Rivière-du-Loup-Témiscouata, Jean D'Amour, l'ex-député libéral de Côte-du-Sud, Norbert Morin, ainsi que l'ex-député néodémocrate de la circonscription fédérale, François Lapointe. Des ex-élus municipaux étaient également de la rencontre.

Rapidement, Charles Milliard s'est prononcé sur de nombreux dossiers locaux, livrant un discours axé sur la nécessité de rétablir le lien entre le Parti libéral du Québec et les régions. L'aspirant chef a martelé que le PLQ devait redevenir un parti capable de gagner hors des grands centres, en misant sur des enjeux concrets et une présence soutenue sur le terrain.

Pour y parvenir, il souhaite renouer avec l'esprit des grandes années du parti, évoquant l'héritage de Robert Bourassa,



L'événement a réuni près d'une centaine de sympathisants. Photo : Courtoisie

une époque où le PLQ rassemblait fédéralistes, nationalistes québécois et régionalistes au sein d'une même alliance. « Repartir cette coalition large et enracinée dans les régions, c'est ce qui me motive profondément », a-t-il résumé.

Appel aux conservateurs

Voyant le Parti conservateur d'Éric Duhaime en seconde position en Côte-du-Sud, Charles Milliard a lancé un message aux partisans de cette formation politique. « Près de 40 % des électeurs qui envisagent de voter pour Éric Duhaime sont ouverts à changer d'idée. Je crois que plusieurs sympathisants du Parti conservateur du Québec peuvent se reconnaître au Parti libéral, notamment à travers une gestion rigoureuse des finances publiques, le retour à l'équilibre budgétaire, et la fin des dépenses inutiles. J'ai besoin de vous pour aller les convaincre », a-t-il lancé.

Dossiers régionaux

Parmi ses priorités énoncées, l'agriculture occupe une place centrale. Charles Milliard a affirmé vouloir en faire un pilier de son projet politique, dénonçant un manque de vision à long terme pour ce secteur névralgique de l'économie régionale. Il a également promis un soutien accru aux municipalités et aux forces locales, estimant que les décisions prises à Québec sont trop souvent déconnectées des réalités vécues en région.

Sur le plan de la santé, l'aspirant chef libéral a pris des engagements clairs. Il a assuré que, s'il est élu en octobre prochain, les services médicaux d'urgence à Trois-Pistoles et à Pôhénégamook seraient maintenus et pérennisés. Un message qui a trouvé écho auprès d'un auditoire

préoccupé par l'incertitude entourant l'accès aux soins de première ligne et la centralisation croissante des services.

Charles Milliard s'est également montré très critique à l'égard du gouvernement Legault dans le dossier de la traverse Rivière-du-Loup-Saint-Siméon. Sans promettre un retour en arrière sur la décision favorisant Cacouna, il a néanmoins juré de rendre publiques l'ensemble des études ayant mené à cette orientation. « Je ne peux pas accepter que des décisions aussi importantes soient prises sans transparence. Toutes les études qui ont mené à la décision concernant Cacouna doivent être rendues publiques. Les citoyens ont le droit de savoir », a-t-il dit.

Autre sujet chaud abordé : l'absence d'une couverture cellulaire adéquate dans plusieurs secteurs de la Côte-du-Sud et du Bas-Saint-Laurent. Qualifiant la situation d'inacceptable en 2026, Charles Milliard a lié cet enjeu autant à la sécurité publique qu'au développement économique qu'à l'attractivité des régions.

Des candidats ?

Selon le président de l'association libérale de Côte-du-Sud, Norbert Morin, rencontré sur place par *Le Placoteux*, quelques personnes se seraient manifestées pour être candidats, mais il serait trop tôt pour sortir publiquement les noms. « Nous avons déjà plus d'intéressés qu'à la dernière élection générale », a-t-il conclu en souriant.

Notons qu'à l'heure d'écrire ces lignes, Charles Milliard n'était pas encore officiellement le chef de sa formation politique, mais il ne s'agit, dit-on, que d'une question de temps.

Un nouveau standard d'excellence à l'ITAQ

L'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ) fait un pas dans la reconnaissance des compétences en agroalimentaire, en octroyant désormais le statut Programme certifié ITAQ pour certains de ses programmes de formation. Cette certification atteste qu'un participant a complété un parcours structuré, aligné sur les besoins réels de l'industrie, et qu'il a développé des compétences directement transférables en milieu de travail.

Pour soutenir cette démarche et assurer un standard de qualité uniforme, l'ITAQ a mis en place un cadre formel encadrant l'attribution de la certification qui est valide pour une durée déterminée. Ce cadre précise les critères de qualité pédagogique, de pertinence sectorielle, de ressources et de conformité qui doivent être respectés pour qu'un programme soit reconnu comme « Certifié ITAQ ». Il vient renforcer la crédibilité des parcours, et la valeur du certificat remis aux apprenants.

Lorsqu'un programme obtient la certification, les étudiants qui le complètent avec succès reçoivent un certificat officiel ITAQ portant le sceau de

l'Institut. Ce document confirme l'acquisition de compétences techniques reconnues par l'ITAQ, et répond aux attentes des employeurs du secteur agroalimentaire à la recherche de personnel qualifié et opérationnel.

Du côté de la formation continue, trois programmes détiennent déjà le statut Programme certifié ITAQ, soit les parcours de formation Gestion de la production en serre, Intégration HACCP et audit interne dans un système qualité, et Initiation à la transformation alimentaire artisanale.

Le règlement encadrant l'attribution de la certification peut être consulté sur le site de l'ITAQ. (JDS)

<p>Le Placoteux L'HEBDOMADAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD</p> <p>409, rue Taché, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0 418 492-2706 Télé. : 418 492-9706 www.leplacoteux.com</p>	<p>Financé par le gouvernement du Canada</p>	<p>RS RÉSEAU SÉLECT MÉDIAS MULTIMÉDIAS</p>	<p>Impression QUÉBECOR Média</p>	<p>Distribution privée</p>	<p>Édition Kamouraska-L'Islet 19 601 copies</p> <p>Notre responsabilité pour une erreur ou omission ne peut excéder le montant déboursé par l'annonce. Nous ne pouvons garantir l'exactitude des couleurs imprimées. Toute reproduction intégrale ou partielle du contenu de ce journal est interdite sans l'autorisation de l'éditeur. ISSN 0708-207X. Dépôt légal : 1 trimestre 1979.</p> <p>Société canadienne des postes envois de publications canadiennes, contrat de vente #0187755.</p> <p>ABONNEMENT : Pour l'extérieur : 125\$/année, 75\$/6 mois, TPS et TVQ incluses.</p> <p>Fait de plus de 50% de papier recyclé. Merci de recycler ce journal.</p>
	<p>DIRECTION GÉNÉRALE Louis Turbide (poste 105) Rédacteur en chef direction@leplacoteux.com</p> <p>ADMINISTRATION Marlyse Sambou (poste 102) administration@leplacoteux.com</p> <p>RÉCEPTION / PETITES ANNONCES Marlyse Sambou (poste 101) petitesannonces@leplacoteux.com</p>	<p>RÉDACTION journaliste@leplacoteux.com Marc Larouche (poste 103) Journaliste et chroniqueur José D. Soucy (poste 104) Journaliste, chroniqueur et webmestre</p> <p>RÉVISION Éliane Vincent</p>	<p>VENTES Hélaïne Pettigrew (poste 108) helaine@leplacoteux.com Édith Lévesque (poste 109) edith@leplacoteux.com</p> <p>PRODUCTION Marjorie Ouellet (poste 111) Coordonnatrice production@leplacoteux.com</p>	<p>Manon Brousseau (poste 106) montage@leplacoteux.com</p> <p>CONSEIL D'ADMINISTRATION Philippe Paradis, président Marjorie Ouellet, secrétaire Félix Bernier, administrateur</p>	

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La MRC de L'Islet va à la rencontre de ses entrepreneurs

L'équipe de développement économique de la MRC de L'Islet s'est arrêtée à Saint-Aubert le 5 février dernier dans le cadre d'une tournée de quatre séances d'information déployées sur l'ensemble du territoire. L'initiative vise à mieux faire connaître les services offerts aux entreprises et aux organisations, tout en ouvrant le dialogue sur les enjeux bien concrets vécus sur le terrain.

JOSÉ D. SOUCY

Si le nom du service est généralement connu, ses interventions demeurent parfois floues pour plusieurs entrepreneurs. Cette tournée sert donc à mettre des visages sur les services, à expliquer ce que la MRC peut réellement faire pour soutenir un projet, et surtout à provoquer des échanges directs avec les acteurs locaux.

Un accompagnement structuré

Le mandat du service de développement économique est clair : soutenir l'activité économique partout sur le territoire, que ce soit pour un projet de démarrage, une expansion, une modernisation ou une relève d'entreprise, et même des organismes à but non lucratif (OBNL). L'accompagnement proposé est volontairement large : plan d'affaires, recherche et montage de financement, innovation et productivité, virage numérique, marketing web, attraction et rétention de la main-d'œuvre.

Ces interventions s'inscrivent dans le Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) de la MRC, qui met l'accent sur l'accompagnement continu des entreprises, la modernisation des pratiques, et la cohésion entre la communauté d'affaires et le monde municipal.

Financement

La MRC ne se positionne d'ailleurs pas comme bailleur de fonds principal, mais plutôt comme un complément essentiel dans les montages financiers. Par l'entremise de leviers comme le Fonds local d'investissement (FLI) et le Fonds local de solidarité (FLS), elle intervient souvent là où les institutions traditionnelles sont

plus frileuses, notamment pour le fonds de roulement. En somme, sous forme de prêts sans garantie, les contributions de la MRC peuvent s'avérer très utiles.

Selon ce qui a été expliqué lors de la rencontre, les montants consentis varient selon les projets, mais l'objectif demeure le même : rendre les projets viables, sans exposer inutilement les entreprises ou la collectivité. La MRC insiste également sur le fait que chaque projet doit aussi compter sur d'autres partenaires financiers afin de répartir le risque.

«La MRC dispose notamment du Fonds local d'investissement, qui peut être combiné à d'autres leviers financiers afin d'offrir un soutien pouvant atteindre jusqu'à 250 000 \$ par projet. Dans les faits, les interventions se situent le plus souvent dans une fourchette allant de 75 000 \$ à 100 000 \$, selon la nature et les besoins des dossiers accompagnés», a déclaré au *Placoteux* Sylvain Thiboutot, directeur du service de développement économique à la MRC de L'Islet.

Un taux de réussite jugé

«largement positif»

Un élément qui a retenu l'attention lors des échanges concerne le taux de réussite des projets accompagnés. Sans prétendre à une réussite parfaite — chose irréaliste en développement économique — la MRC affirme que son bilan demeure largement positif.

« Comme tout outil financier, le fonds comporte une part de risque, mais celle-ci demeure limitée et bien contrôlée. En moyenne, quelques dossiers seulement

doivent être radiés chaque année, ce qui permet à la MRC d'affirmer que le bilan global est largement positif », précise M. Thiboutot.

Cette approche prudente, mais proactive, permet à la MRC de stimuler la création de richesse tout en protégeant l'intérêt collectif. Le succès ne se mesure d'ailleurs pas uniquement en dollars investis, mais aussi en entreprises maintenues, en emplois consolidés, et en projets structurants pour les municipalités.

Productivité, main-d'œuvre et virage numérique

Au-delà du financement, plusieurs enjeux structurants ont été abordés à Saint-Aubert. La productivité des entreprises, l'automatisation de certains processus, et l'adaptation des compétences de la main-d'œuvre figurent parmi les priorités actuelles. La MRC travaille notamment à orienter les entreprises vers les bonnes ressources, que ce soit en innovation, en formation ou en accompagnement RH.

Le marketing web demeure également un levier central. Héritage direct des leçons tirées de la pandémie, ce service vise à aider les entreprises à bâtir une

présence numérique cohérente et efficace, sans se substituer aux firmes privées, mais en outillant les entrepreneurs pour faire les bons choix.

« La pandémie a clairement démontré que les entreprises qui s'en sortaient le mieux étaient celles qui disposaient d'une présence web efficace, notamment par le commerce en ligne. Même si cette période est derrière nous, le service a été maintenu puisque le besoin demeure bien réel. Notre rôle est d'aider les entrepreneurs à y voir clair, à bâtir de bonnes stratégies, et à comprendre ce qu'implique concrètement une présence numérique performante », a conclu Carl Tardif, conseiller en marketing web.



Transport disponible



Vous souhaitez vous déplacer à la Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière, mais n'avez pas de moyen de transport?

Grâce à notre partenariat avec Raoul, le service de transport collectif et adapté du Kamouraska, nous offrons à nos membres le transport gratuit* pour venir nous rencontrer.

Pour plus d'informations, contactez-nous au 418 856-2340, poste 7088274.

 **Desjardins**
Caisse de l'Anse de La Pocatière

*Les frais de 10 \$ pour la carte de membre ne seront pas remboursés par la Caisse.



Sylvain Thiboutot, Brenda-Gail Keating et Rosalie Lebel, conseillères aux entreprises à la MRC de L'Islet, et Carl Tardif. Photo : José D. Soucy

Le chômage recule au Bas-Saint-Laurent

Les derniers indicateurs du marché du travail pour le mois de janvier 2026 montrent une amélioration plus nette de la situation de l'emploi dans la région du Bas-Saint-Laurent par rapport à l'ensemble du Québec. Ces données proviennent de l'Enquête sur la population active de Statistique Québec.

MARC LAROUCHE

Dans le Bas-Saint-Laurent, le taux de chômage a diminué de 1,2 point de pourcentage, s'établissant à 4,1 %, tandis que le nombre d'emplois a progressé de 2,9 %, totalisant environ 93 700 emplois. Ces chiffres témoignent d'un marché du travail dynamique dans la région au début de 2026, avec une contraction du nombre de personnes en recherche d'emploi

combinée à une croissance des emplois disponibles.

À l'échelle provinciale, le taux de chômage au Québec est resté stable à 5,2 % en janvier, marquant une situation d'emploi relativement favorable, mais moins prononcée que dans la région bas-laurentienne. Le nombre total de personnes en emploi au Québec a connu une

légère hausse de 0,1 %, pour atteindre 4 669 700 emplois.

Cette comparaison région-province souligne un écart notable. Le Bas-Saint-Laurent affiche un taux de chômage significativement plus bas que la moyenne québécoise, et une croissance de l'emploi substantielle. Alors que le marché du travail québécois reste globalement stable avec une hausse modeste d'emplois, la

dynamique est plus vigoureuse chez nous.

Ces tendances s'inscrivent dans un contexte économique où l'emploi au Québec atteint de nouveaux sommets, mais où les variations régionales demeurent marquées. L'écart entre la situation du Bas-Saint-Laurent et celle de l'ensemble du Québec met en lumière la diversité des réalités locales du marché du travail.

CHEVALIERS DE COLOMB

Un succès pour *La chasse à l'as de trèfle*

Le gros lot de la loterie *La chasse à l'as de trèfle*, organisée par les Chevaliers de Colomb de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, a été gagné lors du cinquième tirage ayant eu lieu le 5 février dernier. La gagnante est une dame de La Pocatière.

JOSÉ D. SOUCY

En effet, la lauréate de la semaine, Lise Bolduc s'est vu attribuer le lot hebdomadaire de 94 \$. Ensuite, dans le cadre du processus, elle a choisi l'enveloppe numéro huit correspondant à la date de son anniversaire de naissance. Grande surprise, elle a découvert l'As de trèfle, ce qui lui a permis de remporter le lot progressif s'élevant à 1380,44 \$, pour un gain net de 1474,44 \$.

La deuxième édition sera tout de même complétée à la suite du tirage du 12 février, afin de remettre la part des ventes postérieures au tirage du 3 février.

Une autre édition ?

Compte tenu du succès grandissant de cette activité de financement, le conseil 5425 des Chevaliers de Colomb de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a décidé

de poursuivre avec une troisième édition, dès que les démarches auront été complétées auprès de Loto-Québec. Les informations devraient suivre prochainement.

Rappelons que les profits de l'activité sont remis à Moisson Kamouraska, au diocèse de Sainte-Anne, et aux œuvres charitables des Chevaliers de Colomb. «Le conseil 5425 de Sainte-Anne-de-la-Pocatière remercie la population de leur participation hebdomadaire», a conclu Gérald Beaulieu, responsable des communications auprès des Chevaliers de Colomb.

Visitez et abonnez-vous à la page Facebook Chevaliers de Colomb Conseil #5425 Ste-Anne pour les détails, l'achat de billets via l'application ZEFFY, et pour connaître les partenaires des points de vente.

Marché du travail - janvier 2026

Indicateur	Bas-Saint-Laurent	Québec
Taux de chômage	4,1 % (-1,2 pt)	5,2 % (stable)
Variation du chômage	-1,2 point	0 point
Nombre total d'emplois	93 700	4 669 700
Variation du nombre d'emplois	+2,9 %	+0,1 %

Source : Statistique Québec - Enquête sur la population active, janvier 2026

En janvier, au Bas-Saint-Laurent, le taux de chômage a diminué de 1,2 point de pourcentage. Tableau généré par l'intelligence artificielle

Les trois RÉSIDENCES DUPUIS Kamouraska – L'Islet solidement implantées dans votre milieu de vie vous offrent de vivre agréablement en RPA.

Il vous sera offert personnellement :

- Une nourriture excellente
- Des soins d'assistance à la personne de qualité
- Une propreté et une sécurité de premier ordre
- Une vie en collectivité très agréable, fini la solitude!

Nous vous offrons la possibilité de venir nous visiter et de réserver une place de votre choix parmi une de nos résidences. Vous pouvez aussi faire une visite virtuelle en consultant sur le WEB (Facebook) « Résidence Dupuis ». Il ne nous reste que quelques unités de disponibles, faite que ce soit la vôtre.

144, rue Labbé
L'ISLET
Téléphone : 418 247-7971

514, boulevard Nilus-Leclerc
SAINT-EUGÈNE
Téléphone : 418 607-0521

526, boulevard Hébert
SAINT-PASCAL DE KAMOURASKA
Téléphone : 418 492-9456

N.B. Nous acceptons les autonomes et les semi-autonomes, notre spécialité.

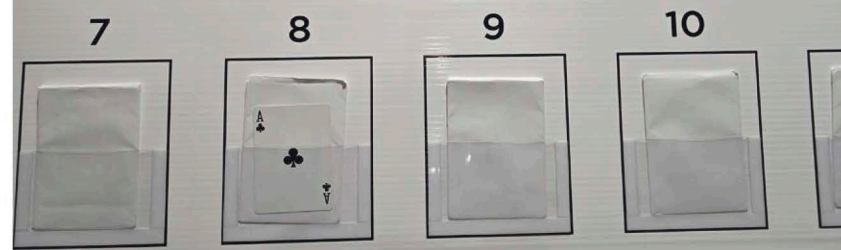
La Direction



7536H0924



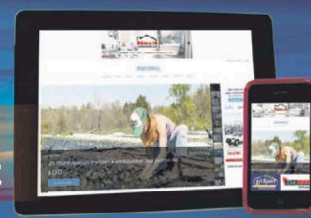
La Chasse à l'As de Trèfle



La gagnante a choisi l'enveloppe numéro huit correspondant à la date de son anniversaire de naissance. Photo : Gérald Beaulieu

Le **Placoteux**.com

La référence dans Kamouraska-L'Islet



PROJET DE LOI N° 5

La FQM réclame le respect de l'autonomie municipale

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) a réitéré devant la Commission des finances publiques son appui aux objectifs du projet de loi n° 5 déposé par le ministre des Finances Éric Girard, visant à accélérer l'octroi des autorisations nécessaires à la réalisation de projets prioritaires et d'envergure nationale. Mais elle appelle cependant au respect de l'autonomie municipale.

JOSÉ D. SOUCY

Tout en soutenant l'objectif de réduire les délais, la FQM affirme que la mise en œuvre du projet de loi ne pourra réussir sans une participation réelle des municipalités locales et régionales, directement concernées par l'accueil de ces projets.

Des balises jugées trop floues

La Fédération s'inquiète du fait que les modalités de consultation ne soient pas clairement définies. Elle réclame une démarche structurée, amorcée en amont,

et maintenue tout au long des projets en collaboration avec les municipalités et les associations municipales, afin de tenir compte des réalités territoriales.

La FQM souligne aussi l'absence d'un mécanisme clair pour résoudre les divergences lorsque la vision du gouvernement ne concorde pas avec celle des communautés d'accueil. Sans un tel mécanisme, prévient-elle, il existe un risque de fragiliser l'autonomie municipale, et la

cohérence des décisions prises démocratiquement par les conseils municipaux.

« Les municipalités sont des gouvernements de proximité. Leur rôle ne peut se limiter à entériner des décisions prises ailleurs, surtout lorsqu'il s'agit de projets ayant des impacts majeurs sur leur territoire », a déclaré Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog.

Des pressions à prévoir

La FQM rappelle enfin que les projets prioritaires exerceront des pressions importantes sur les infrastructures locales, notamment la voirie, les réseaux d'eau et le logement. Elle recommande donc la mise en place de redevances destinées aux municipalités d'accueil, ainsi qu'un ajustement des programmes d'aide financière afin de permettre aux milieux de faire face aux coûts réels générés par ces projets.

Nos professionnels

« La joie de vous servir »

Jean-Marie Rossignol

Conseiller en sécurité financière
418 492-3255

Assurance-vie
Protection en cas d'invalidité
Régimes collectifs
Rentés, REER



IMPÔTS
Pour un travail de qualité

Claude Rousseau
Impôts des particuliers
581 676-1040

IMPÔTS 2025

Benoit Alexandre
Impôts des particuliers
418 852-1040
alex.beno1@outlook.com



CENTRE VISUEL ST-PASCAL
UN REGARD SUR L'HORIZON
Dr Germain Dupuis, optométriste
Dre Stéphanie Bélanger, optométriste
Dre Virginie Boudreau, optométriste

269, rue Taché
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
Tél. : 418 492-1430
Télec. : 418 492-2832

Lise Drolet

Thérapeute
en relation d'aide
complémentaire

Accompagnement

Deuil | Perte d'autonomie
Cheminement personnel
Adaptation aux changements
Gestion de stress | Perte de poids

581 306-1962 | baiehaha@outlook.com

CENTURY 21.

Nord-Sud

AGENCE IMMOBILIÈRE

Visez l'OR!
Visez juste!

Visez CENTURY 21!

Une équipe de professionnels
qui vous accompagnent
du début à la fin.

Contactez-nous !

COURTIERS IMMOBILIERS

CATHERINE GAGNON 418 894-4663
catherine.gagnon@century21.ca

FRANCE ROY 418 603-2121
france.roy@century21.ca

901, 4^e avenue Painchaud, La Pocatière

07-26

s'associe à
la CHRONIQUE de
Yves Hébert

PASSEURS
DE MÉMOIRE

Les renardières de la Côte-du-Sud... toute une histoire

L'élevage des animaux à fourrure est un aspect méconnu de l'histoire de la Côte-du-Sud. À la fin des années 1890, l'idée d'implanter des fermes d'élevage fait son chemin au Québec.

S'inspirant sans doute du livre d'Henry de Puyjalon traitant de l'élevage des animaux à fourrure, Johan Beetz sur la Côte-Nord et Achille Tremblay à Saint-Urbain dans Charlevoix sont les premiers à ouvrir des renardières au Québec. Les fermes d'élevage se sont développées dans tout le Québec en raison de la diminution importante des renards sauvages pour le commerce des fourrures. En 1924, on en compte 295.

Le Kamouraska n'est pas étranger à l'implantation de fermes d'élevage de renards. À Saint-Pacôme, en 1924, le marchand de bois Harold A. Harding se qualifie comme un éleveur de renards, de même que Louis Saint-Pierre à Saint-Aubert. À la fin des années 1930, 42 éleveurs se partagent le territoire dans ce créneau qui touche particulièrement les renards croisés. C'est à Saint-Pascal qu'on en trouve le plus vers 1938; la municipalité en compte 11.

Dans le comté municipal de L'Islet, la vulpiculture (élevage des renards) est pratiquée dans plusieurs municipalités, particulièrement à Saint-Jean-Port-Joli qui compte 21 renardières à la fin des années 1930. L'importance du commerce des peaux de renard permet à l'éleveur Jos Gagnon de se spécialiser dans la préparation d'une nourriture de croissance qu'il vend à d'autres éleveurs dans une bonne partie de la province. D'autres renardières se développent au sud du comté de L'Islet. On en trouve 24 à Saint-Pamphile. D'autres autres voient le jour à L'Islet (6) Saint-Aubert (8), Sainte-Louise (6), Saint-Marcel (6), et Saint-Eugène (10).

S'il y a bien eu un engouement pour l'implantation de renardières sur la Côte-du-Sud durant les années 1930, l'élevage des animaux à fourrure a décliné en raison de la chute des prix, et dans les décennies suivantes pour des considérations éthiques.

TRANSPORT COLLECTIF

Le nouveau PADTC inquiète les élus de Chaudière-Appalaches

La Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA) sonne l'alarme à la suite des nouvelles modalités du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) 2025-2027. Selon l'organisme, les changements annoncés risquent de fragiliser le transport collectif dans plusieurs MRC de la région.

JOSÉ D. SOUCY

Les paramètres du programme ont été communiqués à la fin novembre 2025, alors que plusieurs services étaient déjà maintenus depuis le printemps sans connaître le cadre financier à venir. Cette situation crée de l'incertitude, et complique la planification budgétaire des territoires.

Des manques à gagner importants

L'analyse régionale révèle que l'enveloppe Maintien finance désormais

l'essentiel des services, tandis que les enveloppes Développement et Bonification offrent des compléments plafonnés à 5 % et à 4 %. Plusieurs MRC constatent déjà des manques à gagner importants qui pourraient entraîner des réductions de services, particulièrement en milieu rural.

La TREMCA souligne également la modification des règles de calcul de l'enveloppe Développement, qui ne reconnaît plus pleinement les gains réalisés depuis

2019. À cela s'ajoute l'absence d'indexation du programme depuis six ans, malgré la hausse des coûts d'exploitation.

Des demandes claires au ministère

La TREMCA demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'instaurer un financement plancher basé sur les montants de 2024, afin d'éviter toute baisse de services. Elle réclame aussi une indexation du programme, une hausse des plafonds des enveloppes Développement et Bonification, ainsi qu'une période de transition pour permettre aux MRC d'adapter leurs services sans pénaliser la population.

«Le transport collectif en région n'est pas un luxe : c'est un service essentiel qui permet à des milliers de personnes d'accéder au travail, aux soins et aux services de base. Nous demandons une transition équitable et des ajustements rapides au PADTC pour éviter des coupures qui toucheraient directement les citoyens, notamment les plus vulnérables», affirme Daniel Turcotte, président de la TREMCA.

Le préfet de la MRC de Montmagny, Frédéric Jean, bien qu'ayant démissionné de son poste entre-temps pour des raisons professionnelles, abonde dans le même sens : «Le PADTC doit soutenir le

maintien des services, pas forcer les territoires à faire des choix impossibles. Une période de transition et une indexation adéquate sont nécessaires pour assurer la continuité des dessertes.»

De son côté, Véronique Brochu, présidente du CRECA (Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches), souligne que les nouvelles modalités ont été communiquées tardivement. «Sans période de transition et sans indexation, plusieurs territoires risquent de devoir réduire l'offre, ce qui serait un recul pré-occupant pour l'accessibilité des citoyens, et pour les objectifs de mobilité durable de la région.»

La TREMCA, qui regroupe les préfets et un élu de chacune des MRC de la Chaudière-Appalaches, affirme vouloir poursuivre les représentations auprès du gouvernement afin d'obtenir des correctifs rapides.



Photo : Archives Le Placoteux

456060726

LES ARTS DE LA SCÈNE

418 241-5799
adls.ca

PARTENAIRE SAISON
COOP
MONTMAGNY
Tradition CAP-SAINT-IGNACE

RAFAËLLE ROY

Songs at Dawn

Sam. 21 févr. 20 h

Salle Promutuel Assurance

PELCH

Hometown

Sam. 28 févr. 20 h

Cabaret Cogeco

HENRI GODON

Chants de vacances

Dim. 1^{er} mars 14 h

Salle Promutuel Assurance

MARIE-ANNICK LÉPINE

Le cœur est un rêveur

Ven. 6 mars 20 h

Salle Promutuel Assurance

COMPLETS

FRANÇOIS BELLEFEUILLE
PIERRE HÉBERT
PHILIPPE LAPRISE
DOMINIC PAQUET

9 NOUVELLES
MISES EN VENTE
LE JEUDI 19 FÉVRIER

Un quadragénaire arrêté à L'Islet pour ivresse au volant

Un homme de 45 ans a été arrêté pour conduite avec les capacités affaiblies dans la nuit du 24 janvier, vers 1 h, sur le boulevard Nilus-Leclerc à L'Islet. Les policiers ont procédé à l'interception du véhicule après avoir constaté que celui-ci louvoyait à l'intérieur de sa voie de circulation.

À la suite de leurs observations, les agents ont arrêté le conducteur qui a ensuite été conduit au poste de police

de la Sûreté du Québec à Montmagny, où il a été soumis au test de l'éthylomètre. Les résultats ont démontré un taux d'alcool de plus du double de la limite permise par la loi. Le permis de conduire de l'homme, résident de L'Islet, a sur-le-champ été suspendu pour une période de 90 jours. Le faitif a ensuite été libéré avec une citation à comparaître.

LE BON MOT

de la semaine

Par Gilles Lévesque

L'argent n'a pas d'odeur ni de pluriel

Incorrect	Correct
Rassembler les argents nécessaires	Rassembler les fonds
Le ministre accorde les argents demandés	Le ministre accorde les sommes demandées
Les argents recueillis serviront à...	L'argent recueilli servira à...

Projet de 240 logements à La Pocatière

La Ville de La Pocatière caresse le désir d'accueillir un important projet immobilier de 240 nouveaux logements sur le site des anciens garages Thibault GM et Plourde Automobile. Baptisé Complexe Bernard Bélanger, le projet vise à répondre à la forte demande en logements observée sur le territoire, autant pour les jeunes familles que pour les travailleurs nouvellement établis dans la région.

MARC LAROUCHE

«On y pense depuis longtemps, même avant la fusion. Il y a un manque à ce niveau-là, autant pour les jeunes familles que pour les étudiants ou les travailleurs qui arrivent ici — notamment chez Alstom —, et qui veulent découvrir la ville avant de s'y établir de façon permanente», explique le maire de La Pocatière Vincent Bérubé, selon qui ce développement est nécessaire.

Le complexe proposera trois bâtiments de cinq à six étages, dans un format qui s'apparente à ce qu'on retrouve dans les grands centres urbains. Il s'agira d'une construction neuve, pensée pour répondre

à différents profils de locataires, incluant des personnes seules, des couples, des jeunes travailleurs et des familles en transition vers l'achat d'une propriété.

Le projet est actuellement à l'étape réglementaire. Des ajustements ont été nécessaires au niveau de l'urbanisme municipal, notamment en lien avec la réglementation en vigueur. «Il n'y a pas d'empêchement à proprement parler. On a fait les démarches requises, incluant les consultations publiques et l'affichage du projet. Toutes les étapes prévues au processus ont été respectées», précise Vincent Bérubé.



Natalie Richard, sommelière basée à Saint-Jean-Port-Joli, vous recommande ses coups de cœur en vins et spiritueux disponibles dans la région, en plus de répondre à vos questions.

Vins et chocolat!

Brilla! Prosecco Extra Dry

19,95 \$ - 14216291 - 11% - 16 g/l - Italie

Bulles et chocolat, oh! que oui, pourvu que le vin effervescent ne soit pas trop sec ou trop vif. Le mieux est de choisir parmi les options Extra Dry (entre 12 et 17 grammes de sucre par litre) ou demi-sec (entre 32 et 50 grammes), ou encore un vin doux effervescent comme le Moscato d'Asti. En Italie, on préfère les proseccos Extra Dry, donc pas tout à fait sec, comme le Brilla!. C'est celui que l'on sert en apéro, et avec lequel on fait les spritz. Les bulles sont crémeuses et s'harmonisent merveilleusement avec les desserts, particulièrement le chocolat blanc.



Montresor Amarone della Valpolicella

42,75 \$ - 240416 - 15% - 10 g/l - Italie

Un vin puissant et chaleureux qui agrémentera vos braisés de viande rouge, vos menus de chasse, les fromages forts et le chocolat noir. Les notes de figue séchée, de cerise noire confite et de chocolat, doublées de la concentration enveloppante du vin, en font un accord exaltant avec des desserts chocolats comme une mousse au chocolat, ou mon préféré, le gâteau forêt-noire. La famille Montresor offre le meilleur rapport qualité-prix sur le marché dans la catégorie des Amarone della Valpolicella. Si vous n'êtes pas familier avec l'amarone, c'est un bon choix pour se familiariser avec le style. Les amarones sont des vins concentrés et puissants, avec un taux d'alcool plus élevé à cause de la technique de vinification. L'amarone est produit selon la méthode *appassimento* qui consiste à laisser sécher les raisins pendant trois ou quatre mois après les vendanges, pour concentrer les saveurs et les sucres avant la fermentation et le vieillissement en foudre de chêne. Essayez aussi le ripasso, issu d'une autre technique vénitienne qui consiste à repasser les jus d'un jeune valpolicella sur des marcs d'amarone afin de lui conférer plus de corps et de saveurs. Temps de garde pour le ripasso : jusqu'à quatre ans; et pour l'amarone : de cinq à dix ans pour les entrées de gamme, et au-delà de trente ans pour les meilleurs millésimes.



Question des lecteurs

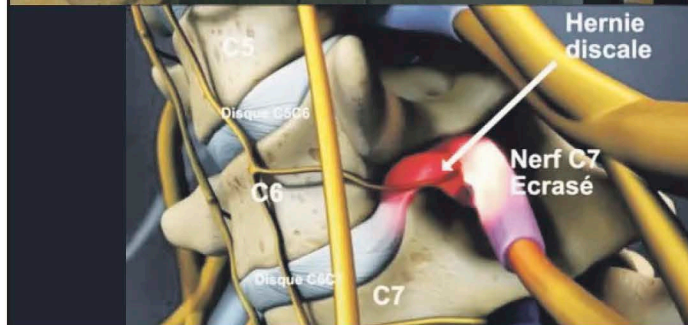
Quels vins choisir avec le chocolat?

C'est un accord qui n'est pas toujours évident, mais qui est fort agréable quand on trouve la bonne combinaison. Selon les règles des accords mets et vins, on devrait toujours harmoniser un mets sucré avec un vin tout aussi sucré, mais il y a des nuances. D'emblée, un bon porto ou un vin fortifié comme le Banyuls ou un Moscatel de Setubal seront toujours gagnants avec du chocolat, mais certains vins bien concentrés comme l'amarone, le cabernet-sauvignon, le malbec et le tempranillo espagnol peuvent faire des accords s'avérant tout aussi harmonieux avec le divin cacao. Le mieux est de faire des essais pour trouver la combinaison qui vous plaît. Essayez aussi l'amaro avec le chocolat, c'est sublime!

Envoyez vos questions à notre sommelière à natalie@natalierichard.com

07-26

- HERNIE DISCALE CERVICALE
- TENDINITE DE LA COIFFE DES ROTATEURS
- ENGOURDISSEMENTS
- PERTE DE SENSIBILITÉ
- DIMINUTION DE LA FORCE



**Vous avez tout essayé?
La décompression neuro-vertébrale
est peut-être la solution!**

Clinique
TCNF
Traitement chiropratique
et neurologie fonctionnelle

SAINT-JEAN-PORT-JOLI

418 598-7476

MONTMAGNY

418 248-4594

6746E0726

Actualité



LES Laroucheries

Le printemps en circulaire

D'habitude, en février, je ne me pose pas de questions existentielles. Je suis dans le Sud, quelque part entre un palmier et un pas pire café, à me demander si je mets de la crème solaire 30, ou si je vis dangereusement avec de la 15.

MARC LAROUCHE

Mais cette année, mon contrat a parlé. Et quand un contrat parle, on n'a pas le choix d'abdiquer. J'ai épuisé ma banque de vacances. Excès de vitamine D, abus de bonheur. Résultat : je dois rester ici jusqu'en avril. J'ai bien pensé manifester haut et fort cette épouvantable injustice, mais je me vois mal, pancarte à la main, tout fin seul à la porte du journal, à regarder les gars de TVCK fumer pendant que je crie dans la plus grande indifférence que

le Mexique me réclame. Faque la croisière s'amusera plus tard. Je vous en reparlerai.

Reste que pendant qu'on est dans la neige jusqu'aux genoux, il y a des signes que le printemps existe encore, et qu'il s'en vient. Qu'il n'a pas été annulé, reporté ou déplacé en raison d'un décret quelconque. Et je les ai trouvés. Pas dans le ciel ni dans la météo. Dans les circulaires!

Oui, les commerces commencent à verdier leurs circulaires. Pas beaucoup. C'est encore un petit vert timide de lendemain de veille tranquille. Un vert qui s'excuse presque d'exister. Mais quand même. De toutes petites plantes font leur entrée, discrètes, modestes, presque gênées. On ne sort pas encore les fleurs dehors, mais on commence à parler de ventes de fin de saison. Lire : fin de la saison du frette. Tu sais, quand une souffleuse se retrouve soudainement en liquidation, c'est qu'il y a de l'espoir.

Et ça me rassure. Parce que pendant qu'on est encore pognés dans l'hiver, avec l'actualité qui fait des pirouettes, le cycle des saisons, lui, continue. Malgré Trump et les autres malheurs de la société.

D'ailleurs, pendant que j'écris ces lignes avec une toile géante d'une plage de Cayo Largo devant moi, j'apprends qu'Air Canada annule tous ses vols pour Cuba pour le reste de la saison. Pénurie d'essence. Ce cher Trump empêche les importations d'essence du Venezuela vers Cuba. Résultat : impossible de se ravitailler sur place. Et s'il n'y a plus de gaz pour Air Canada, j'imagine que pour les autres compagnies ce sera la même chose. Déjà qu'ils vivent du tourisme, les pauvres, et n'ont à peu près rien; ce sera certainement catastrophique pour eux.

D'ailleurs, au sujet de Trump, quelqu'un a dit récemment à la télé, question de nous calmer le pompon : « On a vécu avant Trump, et on va continuer de vivre après lui. » C'est sans doute la plus belle analyse politique que j'ai entendue depuis longtemps. Simple. Efficace. Pis quand il va (devrait) partir, dans deux ans, je rangerai ma plume. Alors, cela sera certainement bon.

Mais je m'égare. Au moins, Trump ne causera pas l'annulation du printemps. Quoi qu'avec lui, on ne sait jamais...

Revenons à nos circulaires.

Vous savez, quand les décorations d'Halloween sortent après la rentrée des classes, et que celles de Noël sortent dans les commerces au lendemain de l'Halloween, et qu'au début août on nous agace avec la rentrée des classes? Ça, ça me tape royalement sur les nerfs. Profondément. Mais là, pour sentir un peu de printemps hâtif, je suis prêt à faire une exception. Une petite. Peut-être aurais-je des ancêtres marmottes?

La dernière fois que j'ai essayé de voir mon ombre, je me suis donné un torticolis. Oui, je sais, j'aurais pu simplement me tourner et regarder mon ombre en avant. Mais ça aurait été comme tricher. Je ne me souviens d'ailleurs plus si la marmotte a vu son ombre ou non. Je crois même que les deux marmottes se sont contredites. Une disait printemps hâtif, l'autre disait retourne te coucher.

Soyons optimistes. Il y aura un printemps. Si vous en doutez encore, regardez les circulaires. C'est là que tout commence, une petite fleur à la fois.



Image générée par l'Intelligence artificielle

Cette chronique vous fait réagir?

Vous avez des commentaires ou des suggestions?

Écrivez-moi à journaliste@leplacoteux.com. Réponse assurée.

EN CAS D'ACCIDENT

• CARROSSERIE • MÉCANIQUE GÉNÉRALE • ESTHÉTIQUE •

- * Peinture
- * Redressement de châssis en technique mesure 3D
- * Réparation de carrosserie en aluminium (soudage et rivetage)
- * Réparation de structure en acier ultra léger avec soudage par points de résistance
- * Alignement des roues
- * Traitement anti-rouille
- * Recalibrage des systèmes d'aide à la conduite (ADASS) avec équipement spécialisé
- * Réparation et remplacement de pare-brise
- * Réclamation d'assurances
- * Estimateur sur place
- * Véhicules de courtoisie

AUTOMOD
VITRES ET ACCESSOIRES D'AUTO

CarrXpert
Carrossier expert
KAMOURASKA

SÉBASTIEN MASSÉ, propriétaire
216, rue Rochette, Saint-Pascal



info@kamouraska.carrxpert.com
418 308-1001

ABOLITION DU PEQ

Le Comité Crise sociale interpelle le député Rivest

Le Comité Crise sociale, formé de la CDC ICI Montmagny-L'Islet et de plusieurs de ses organismes membres, se dit vivement préoccupé par les conséquences humaines et économiques découlant de l'abolition du Programme de l'expérience québécoise (PEQ).

Selon le comité, des travailleurs bien intégrés dans la communauté se retrouvent ainsi dans une grande insécurité, après avoir contribué activement à la vitalité de la région. « Ils ne doivent pas être traités comme des objets utilisés que l'on jette après usage », affirme Angèle Chouinard, présidente de la CDC.

Le comité estime qu'il n'est ni responsable ni moral de faire venir des personnes pour répondre à des besoins de main-d'œuvre, de les encourager à s'établir ici, puis de les placer en situation de précarité — au point de forcer certaines d'entre elles à repartir après avoir contribué à notre milieu. Leur apport demeure essentiel dans les secteurs de la restauration, des commerces, des services de garde, de l'agriculture, de l'industrie, de la santé, et d'autres milieux professionnels.

Une clause « grand-père »

La CDC rappelle également que la clause dite « grand-père » vise à protéger les droits acquis des travailleurs étrangers temporaires déjà en poste, dans le

contexte des nouvelles restrictions liées au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET).

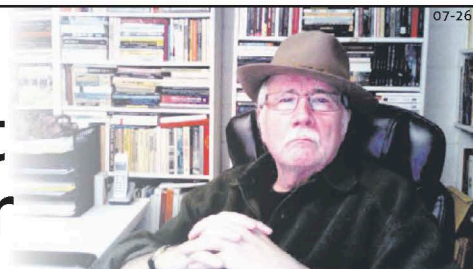
Concrètement, cette clause permettrait aux personnes déjà établies dans les entreprises et la communauté de renouveler leur permis de travail sans être pénalisées par les nouvelles règles. Elle leur permettrait aussi de continuer à œuvrer dans nos milieux sous des conditions comparables à celles en vigueur avant l'entrée en vigueur des restrictions.

Le comité conclut en affirmant que respect des engagements et de la dignité humaine est une responsabilité collective. Jouer avec le statut de ces personnes, soutient-il, fragilise aussi l'économie locale et les milieux de vie, tout en nuisant à la stabilité des entreprises et des services.

Dans ce contexte, la CDC interpelle le député Mathieu Rivest afin qu'il soutienne une clause grand-père élargie, et des mesures transitoires justes pour les personnes déjà établies dans Montmagny-L'Islet. (JDS)

SCÈNES DE CRIMES

une CHRONIQUE de
Norbert Spehner



07-26

LE MYSTÈRE DES NEUF SERRURES

Après l'excellent *Comme si nous étions des fantômes*, l'auteur britannique Philip Gray nous revient avec *La maison aux neuf serrures*, un nouveau polar atypique passionnant.

L'intrigue se passe dans deux villes de Belgique, à deux époques différentes.

L'action commence à Bruxelles en février 1952, quand un incendie se déclare dans un entrepôt. On y retrouve le corps d'un veilleur de nuit. Simple accident ? Envoyé sur les lieux, le commandant De Smet semble en douter et enquête.

Gand, avril 1957. Après une enfance marquée par la polio, la jeune Adélaïs De Wolf reçoit de son oncle un curieux héritage : une maison dont elle ignorait l'existence. Celle-ci possède neuf serrures, et Adélaïs découvre bientôt, à sa grande stupéfaction, les raisons d'une telle protection. Alors que son existence prend un tour totalement inattendu, elle va devoir faire face aux investigations du commandant De Smet, un homme qui ne lâche rien, jamais.

En plus de « l'héroïne » et de son fidèle ami Sebastian, les protagonistes sont l'enquêteur De Smet et son adjoint Toussaint, la jeune Saskia, meilleure amie et complice un peu trop téméraire d'Adélaïs, ainsi que l'oncle Cornelis, dont les activités peu recommandables vont attirer l'attention des autorités, et sceller le destin de sa nièce et de son entourage.

Si la première partie est un peu languette, la seconde, par contre, est passionnante alors que les révélations surprenantes se superposent et renforcent le suspense, avec ce genre d'histoire tordue où le lecteur se sent obligé de prendre parti pour des criminels sympathiques ! Les personnages sont magnifiques, notamment Adélaïs De Wolfe, jeune femme d'une ténacité exemplaire : malgré un handicap physique, une famille dysfonctionnelle, et un flic enquêteur à l'ancienne, entêté et un peu trop curieux, elle tire son épingle du jeu, mettant à profit le legs mystérieux et lucratif de son oncle.

Les séquences finales, où l'action violente reprend ses droits, nous mènent à un dénouement des plus dramatiques, et totalement inattendu ! Ce polar d'ambiance est très différent du premier, mais il est tout aussi bon !

Philip Gray. *LA MAISON AUX NEUF SERRURES*, Paris, Sonatine, 2025, 472 pages



Cégep La Pocatière

Montmagny | La Pocatière | Témiscouata

sracq.qc.ca

FAIS TON ADMISSION



1^{er} tour Avant le 1^{er} mars

MONTMAGNY

- > Tremplin DEC
- > Arts, lettres et communication // Langues
- > Sciences humaines
- > Sciences de la nature
- > Acupuncture
- > Production scénique - Régie et techniques scéniques

LA POCATIÈRE

- > Tremplin DEC
- > Sciences humaines
- > Sciences de la nature
- > Arts, lettres et communication // Médias
- > Administration et gestion
- > Audioprothèse
- > Génie physique

- > Soins infirmiers
- > Éducation spécialisée
- > Informatique
- > Santé animale

0128E0726

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DOIT ANNULER LES TARIFS ABUSIFS IMPOSÉS AUX JOURNAUX ET AUX MAGAZINES IMPRIMÉS

Une alliance réunissant les journaux et les magazines du Québec sonne l'alarme sur les effets injustes et profondément dommageables de la réforme du système québécois de collecte des matières recyclables. Loin de rétablir l'équité promise, ces nouvelles règles font peser un risque de plus sur la pérennité des médias imprimés.

Ensemble, nous rejoignons plusieurs millions de lecteurs pour qui le support papier demeure le choix de prédilection. C'est pour eux que nous unissons nos voix, afin qu'ils puissent continuer de lire leurs journaux et magazines dans le format de leur choix. C'est une question de respect et d'équité générationnelle.

Une hausse fulgurante qui nous étouffe

Nous demandons au gouvernement du Québec de nous exempter des tarifs abusifs imposés par le nouveau système de collecte, et appelons le premier ministre, François Legault, à régler la question d'ici la fin de son mandat.

En janvier 2025, l'entrée en vigueur du nouveau régime a entraîné une hausse fulgurante de ces tarifs, malgré la baisse continue des quantités de papier déclarées et mises en marché. La situation ne fera que s'aggraver, de nouvelles augmentations sont déjà anticipées pour les années à venir.

Paradoxalement, moins nous mettons de papier en marché, plus la facture de recyclage est élevée. C'est bien la preuve que le nouveau système a reproduit à l'identique les vices de forme de l'ancien système que le gouvernement souhaitait pourtant corriger.

Cette situation est insoutenable pour nous qui devons composer avec des défis structurels considérables, notamment l'érosion continue des revenus publicitaires et des tirages, et la domination malsaine des géants du Web.

Dissocier le contenu du contenant

Que les choses soient claires : nous comprenons la nécessité d'un tel régime pour les biens dits « contenant », comme les boîtes de livraison provenant notamment des entreprises numériques étrangères. Toutefois, une distinction fondamentale s'impose puisque dans notre cas, le contenu ne peut être dissocié du contenant. Taxer ce support papier ne revient pas à taxer un emballage : c'est taxer un contenu qui a une valeur fondamentale pour notre société, produit par des artisans d'ici spécifiquement pour les lecteurs québécois. Une distinction semblable a d'ailleurs déjà été appliquée par le passé, lorsque le gouvernement du Québec a choisi d'exempter les livres de ces tarifs.

Cette décision, respectueuse de la diversité des expressions culturelles, devrait logiquement s'étendre à nos médias, qui sont un rempart contre la globalisation culturelle, en plus d'être un bouclier contre la désinformation. Dans un contexte géopolitique marqué par les fausses nouvelles et la fragilisation des institutions, notamment par le biais des réseaux sociaux et des géants numériques internationaux, préserver la presse écrite locale devrait être une priorité. D'autant plus que nos médias forment un écosystème complet d'emplois directs et indirects. Chaque dollar investi dans un média local circule dans l'économie du Québec. Et contrairement à certaines perceptions, la demande pour le papier est bien réelle : des millions de Québécois continuent d'acheter nos formats imprimés, qui demeurent indispensables face à la fracture numérique, particulièrement en régions, auprès des aînés et dans les foyers moins connectés.

Le gouvernement du Québec a pourtant instauré d'importantes mesures pour soutenir les médias écrits au fil des ans. La réforme inique de ce système va à l'encontre des politiques publiques mises de l'avant pour dynamiser le secteur des médias.

Agir maintenant

Le gouvernement du Québec doit rapidement rectifier la situation en exemptant spécifiquement les médias écrits des tarifs de recyclage. Doit-on attendre que des médias ferment pour que les choses changent ?

Un gouvernement qui défend les intérêts du Québec soutient une industrie si fondamentale; il ne l'étouffe pas.

Louis Turbide, Journal Le Placoteux et *Le Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec*, *Le Devoir*, *The Globe and Mail*, *The Gazette*, *L'Actualité*, *RICARDO*, les publications de TVA Publications, de Pratico-Pratiques, de KO Média, de Bayard Presse Canada et de Naître et grandir, ainsi que l'Association québécoise des éditeurs de Magazines (AQEM), RecycleMédias et Hebdomas-Québec

**FRAIS ABUSIFS IMPOSÉS AUX JOURNAUX ET AUX MAGAZINES
PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

**Parce qu'on
aime
les journaux
et magazines
autant
que vous.**

L'imposition de nouveaux frais de recyclage abusifs aux journaux et aux magazines menace la survie des médias d'ici. C'est tout un pan de notre information et de notre identité qui risque de disparaître. Un gouvernement qui défend les intérêts du Québec soutient sa démocratie, il ne l'étouffe pas.



CONSULTEZ VOS INFOS À LA SOURCE

Meta censure les médias, dont votre hebdomadaire **Le Placoteux**, en bloquant les nouvelles de ses plateformes Facebook et Instagram.

Restez informé
et ne manquez rien de
l'actualité en vous inscrivant
à notre infolettre.

leplacoteux.com/inscription-infolettre



Le **Placoteux**
L'HEBDOMADAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

3650 \$ en dons pour la 29^e Classique de quilles

La 29^e Classique des entreprises qui s'est déroulée au Salon de quilles Saint-Pascal a rassemblé 63 équipes les 6 et 7 février derniers, confirmant encore une fois la popularité de ce tournoi, devenu un rendez-vous attendu du milieu des affaires. Au terme de cette édition 2026, un montant de 3650 \$ a été redistribué à des organismes de la région.

MARC LAROUCHE

Organisée par le propriétaire du Salon de quilles Saint-Pascal, Robin Thériault, la Classique se veut avant tout un tournoi participatif. « C'est un tournoi qu'on fait pour amasser des dons pour les différents organismes de la région. Les entreprises en profitent pour se retrouver, jaser, fêter. C'est vraiment festif comme événement », résume-t-il.

Sur une capacité maximale de 64 formations, 63 ont répondu à l'appel cette année, preuve que l'événement a su se bâtir une solide réputation au fil du temps. Vingt-quatre équipes ont accédé aux finales disputées le samedi soir. Le format, original et inclusif, permet même à des formations ne figurant pas nécessairement en tête du classement d'atteindre la ronde ultime, grâce à un système de positions stratégiques et de tirages au sort.

Au terme de la compétition, l'équipe Construction Stéphane Gagnon de Saint-Pascal a remporté les grands honneurs, mettant la main sur le trophée Promutuel du Lac au Fleuve, et sur une bourse de 120 \$. La formation du restaurant Subway de Saint-Pascal a pour sa part décroché la deuxième position. Au

total, 560 \$ en bourses ont été remis aux équipes finalistes.

Fidèle à sa mission, la Classique a surtout permis de redonner à la communauté. Les sommes amassées ont été réparties comme suit : 1000 \$ à la Maison de Jean-Baptiste à Saint-Denis-De La Boutellerie, 800 \$ à la Maison de la famille, 650 \$ au festival Philifest 456, 650 \$ au festival Bonjour la visite, 350 \$ au Club junior du Salon de quilles Saint-Pascal, et 200 \$ aux Appalaches Hunters de Saint-Philippe.

Le commanditaire officiel, Assurance Promutuel du Lac au Fleuve, a de nouveau soutenu l'événement, contribuant à son succès.

Depuis ses débuts, la Classique des entreprises a permis d'amasser 93 900 \$ au profit d'organismes locaux. « C'est la plus belle chose qu'on peut faire », conclut Robin Thériault, fier de voir les entreprises répondre présentes année après année. Les résultats complets sont disponibles sur le site web du Salon de quilles Saint-Pascal, pendant que l'organisation commence déjà à penser à l'organisation de la 30^e édition, qui se déroulera en 2027.



Samuel Lajoie (joueur), Samuel Michaud (joueur), Nancy Dion (représentante Promutuel), Maxime Gagnon (joueur), Stéphane Gagnon (propriétaire) et Justin Landry (joueur). Photo : Courtoisie

Don total : 93 900\$
en 29 ans

Merci aux 63 équipes qui ont participé à la
29^e Édition de la CLASSIQUE DES ENTREPRISES 2026!
Elle a eu lieu les 6 et 7 février au Salon de quilles Saint-Pascal.

L'équipe gagnante est CONSTRUCTION STÉPHANE GAGNON DE SAINT-PASCAL (Samuel Lajoie, Samuel Michaud, Maxime Gagnon, Stéphane Gagnon, propriétaire, et Justin Landry).

ÉQUIPES QUI ONT PARTICIPÉ AUX QUALIFICATIONS

Amusements Ben & Marcoux Inc
Banque Nationale Saint-Pascal
Base 132
BMR AVANTIS Saint-Pascal
Bouchard Service-Conseil
Café-Resto Service
Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska (1)
Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska (2)
Cantine de l'aréna Saint-Pascal
CAQ
CARQUEST Saint-Pascal
CarrXpert Kamouraska
Centre de rénovation Camille Dumais (1)
Centre de rénovation Camille Dumais (2)
Centre de service Saint-Philippe
Compagnie Normand Saint-Pascal (1)
Compagnie Normand Saint-Pascal (2)
Club Lions Saint-Pascal
Club Optimiste Saint-Pascal
Construction Marcel Charest et fils (1)
Construction Marcel Charest et fils (2)
Construction Stéphane Gagnon
Dubé Kia RDL
Ébénisterie Mario Massé Saint-Philippe
Électrik Volt 2025 Saint-Honoré-de-Témiscouata
Excavation Yvan Pelletier
Festival Bonjour la Visite
Festival Philifest 456
Inovaweld
Jean Morneau Inc
Journal Le Placoteux
LC Production Sainte-Hélène
Le Roy du Dénéigement
Les Résidences Landry
Libre service de l'Amitié Saint-Pascal
Maison de Jean-Baptiste Saint-Denis
Mallette
Maxi Saint-Pascal
Motel des Mariniers Kamouraska
Motel de La Montagne Saint-Pascal
Multi Vrac François Charest inc
Olivier Kamouraska Chrysler (1)
Olivier Kamouraska Chrysler (2)
Paramédic du Grand-Portage

Pharmacie Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier
Photographie Vicky Ancil
Plomberie KRTB
Pneus FM Saint-Pascal Point S
Promutuel Assurance Côte-Est
Promutuel Assurance du Lac au fleuve
Publicité PA Michaud
Puits artésiens C.G. Thériault Sainte-Hélène
REMAX Geneviève Blackburn RDL
Resto-Pub Le Saint-Pascal
Royal Lepage (Véronique Drapeau)
Subway Saint-Pascal
Tabagie LUNIK
Toiture CV Dionne
Transport G. Lebrun et fils
Transport Pierre Dionne
Transpro BSL Saint-Philippe
Ville Saint-Pascal
Walmart La Pocatière

CLASSEMENT FINAL

- 1) Construction Stéphane Gagnon
- 2) Subway Saint-Pascal
- 3) Promutuel Assurance Côte-Est
- 4) Pharmacie Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier
- 5) Maison de Jean-Baptiste Saint-Denis
- 6) Puits artésiens C.G. Thériault Sainte-Hélène
- 7) REMAX Geneviève Blackburn RDL
- 8) Maxi Saint-Pascal
- 9) Compagnie Normand Saint-Pascal
- 10) Resto-Pub Le Saint-Pascal
- 11) CARQUEST Saint-Pascal
- 12) Électrik Volt 2025 Saint-Honoré-de-Témiscouata
- 13) Plomberie KRTB
- 14) Compagnie Normand Saint-Pascal
- 15) Club Lions Saint-Pascal
- 16) Centre de service Saint-Philippe
- 17) Transpro BSL Saint-Philippe
- 18) Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska
- 19) Festival Bonjour la Visite
- 20) Centre de rénovation Camille Dumais
- 21) Pneus FM Saint-Pascal Point S
- 22) Inovaweld
- 23) CarrXpert Kamouraska
- 24) Photographie Vicky Ancil

3 650\$ en dons ont été remis à ces organismes :

MAISON DE JEAN-BAPTISTE (1000\$)
MAISON DE LA FAMILLE (800\$)
FESTIVAL PHILIFEST 456 (650\$)
FESTIVAL BONJOUR LA VISITE (650\$)

CLUB JUNIOR DU SALON DE QUILLES
SAINT-PASCAL (350\$)
APPALACHES HUNTERS
SAINT-PHILIPPE (200\$)

Merci à nos commanditaires :
OFFICIEL

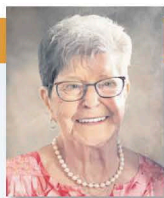
PROMUTUEL ASSURANCE DU LAC AU FLEUVE

PRIX DE PARTICIPATION

CAISSE DESJARDINS
CENTRE-EST-DU-KAMOURASKA
HÔTEL UNIVERSEL
RIVIÈRE-DU-LOUP
JOURNAL LE PLACOTEUX
MOLSON COORS
PEPSI ALEX COULOMBE



0724H0726



Avis de décès

Ursule Lambert Garon (1939-2026)
Saint-Pascal

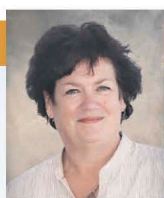
À l'hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière, le 12 janvier 2026, est décédée à l'âge de 86 ans et 3 mois Mme Ursule Lambert, épouse de M. Clément Garon; fille de feu Mme Eugénie Boucher et de feu M. Joseph Lambert. Elle demeurait à Saint-Pascal, Kamouraska.

La famille recevra les condoléances à la Résidence funéraire Daniel Caron, 395, avenue Chapleau, Saint-Pascal, le samedi 21 février 2026 dès 9 h. Une liturgie de la parole sera célébrée le jour même à 11 h, au salon et de là au columbarium de la Résidence funéraire Daniel Caron de Saint-Pascal.

Elle laisse dans le deuil son époux, Clément Garon; ses filles : Jacinthe (Christian Pelletier), Linda (Bernard Lauzier); ses petits-enfants : Edouard, Jacob, Rose-Marie, Emile, Camélia (Antoine Lord), Blanche (Marc-Antoine Lavoie); ses arrière-petits-enfants : Clément et Charline. Elle était la sœur de : feu Marcel (feu Jacqueline Deschênes), feu Réal (Andrée Gagnon), feu Thérèse (feu Guy Lebel); la belle-sœur de : feu Carmelle (feu Ronald Michaud), feu Gabrielle (feu Thomas Rossignol), feu Madeleine (feu Diego Lavoie), feu Paul-Henri (Gemma Bossé), feu l'Abbé Benoît, feu Magloire (feu Jeannine Harton), feu Annette (feu Marcel Raymond), feu Jean-Eudes (feu Françoise Rousseau), Jeannine (feu Louis-Marie Lavoie), Marius (Gilberte Dionne), feu Marielle (Paul-André Hudon), Céline (feu Jean-Paul Bergeron). Sont aussi attristés par son départ ses neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et ami(e)s. Des remerciements sont adressés au personnel de l'hôpital Notre-Dame-de-Fatima pour les bons soins prodigués. La direction des funérailles a été confiée à la



Résidence Funéraire Daniel Caron
353, avenue Chapleau, Saint-Pascal
www.groupefunerairecaron.com
418 492-2222



Avis de décès

Louise Beaulieu Michaud (1951-2026)
Saint-Pascal

À l'hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière, le 25 janvier 2026, entouré de l'amour des siens est décédée à l'âge de 74 ans et 3 mois Mme Louise Beaulieu, épouse de M. Alain Michaud; fille de feu Mme Rolande Michaud et de feu M. Léonard Beaulieu. Elle demeurait à Saint-Pascal, Kamouraska.

La famille recevra les condoléances à la Résidence funéraire Daniel Caron, 395, avenue Chapleau, Saint-Pascal, le samedi 21 février 2026 dès 13 h. Le service religieux sera célébré le jour même à 15 h 30, en l'église de Saint-Pascal et de là au columbarium de la Résidence funéraire Daniel Caron de Saint-Pascal.

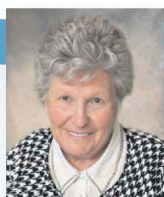
Elle laisse dans le deuil son époux, Alain Michaud; ses enfants : Yannick (Isabelle Lizotte), Amélie (Mathieu Thomassin-Mailhot); ses petits-enfants : Théo, Sara, Kamyille (Brendon Morissette), Kim (Kory-Antony Roy-Lagacé); ses arrière-petits-enfants : Arthur, Charlie, Olivia. Elle était la sœur de : feu Raynald (Diane Dionne), André, Aline, Lise, Martine, Hélène (André Raymond); la belle-sœur de : Léon (Nicole Chamberland), Pauline (Raynald Dionne), Louise (Jean-Pierre Rossignol), Pierre (Murielle Béchar), Michel (Diane Avoine), Gilbert, Jacqueline (Gaëtan Landry), Denis (Pauline Hudon), Ghislain (Julie Viens), Claire (François Nadeau), feu Margo (Jean-Pierre Paradis), Lorraine (Denis Moreau), Guylaine (Robert Poirier), Danielle (Luc Laboissonnière), Richard, Joël (Sophie Robichaud), Gervais (Carole Deschênes). Sont aussi attristés par son départ plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et ami(e)s. Des remerciements sont adressés au personnel d'oncologie de l'hôpital Notre-Dame-de-Fatima ainsi qu'au Dr Jean-Felix Laforest pour les bons soins prodigués.

Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation de l'hôpital Notre-Dame-de-Fatima, 1201, 6^e Avenue, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0 ou à la Fondation québécoise du cancer, 2375, avenue de Vitre Québec (Québec) G1J 5B3.

La direction des funérailles a été confiée à la



Résidence Funéraire Daniel Caron
353, avenue Chapleau, Saint-Pascal
www.groupefunerairecaron.com
418 492-2222



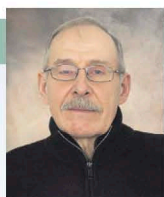
Messe anniversaire

Gisèle Dionne Gagné
Saint-Bruno-de-Kamouraska

« Chère maman, il y a un an tu nous quittais. Ton souvenir sera à tout jamais gravé dans nos cœurs. »

C'est donc à ta mémoire que sera célébrée une messe anniversaire en l'église de Saint-Bruno, ce dimanche 22 février 2026 à 11 h.

Merci aux parents et amis qui se joindront à nous pour cette célébration.



Remerciements

Raymond Roy
Sainte-Hélène-de-Kamouraska

Nos remerciements les plus sincères à tous ceux et celles qui ont partagé notre chagrin, lors du décès de M. Raymond Roy, survenu le 8 janvier dernier. Votre présence ainsi que toutes les marques de sympathie, manifestées de quelque façon que ce soit, nous ont été d'un grand réconfort et furent très appréciées. Que chacun de vous trouve dans ces remerciements l'expression de notre reconnaissance et les considère comme vous étant adressés personnellement.

Son épouse, Denise Chénard; ses enfants : Aline (Jean Michaud), Mario (Pascale Drapeau); ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants.



Avis de décès

René Chamard (1948-2026)
La Pocatière

Au CHU de Québec-Université Laval, le 7 février 2026 est décédé à l'âge de 77 ans et 1 mois, monsieur René Chamard époux de dame Pauline Michaud. Il était le fils de feu Louis-Georges Chamard et de feu Alma Hudon. Il demeurait à La Pocatière.

Les membres de la famille accueilleront les parents et amis pour recevoir les condoléances au Complexe funéraire Marius Pelletier inc., 409, 9^e rue boulevard Desrochers, La Pocatière le samedi 21 février 2026 de 13 h à 15 h 55. Une cérémonie d'adieu sera célébrée à 16 h en la chapelle du Complexe funéraire et de là les cendres seront déposées au columbarium.

Il laisse dans le deuil son épouse Pauline, ses enfants Mathieu (Hélène St-Jean) et Julie, ses petits-enfants Théodore, Cassandra, Milo, Hugues et Rose. Il était le frère de : Louis (Gaëtan Ouellet), feu Pierre, Viateur (Michelle Parent), Isabelle (Gilles Thiboutot) et Gilles (Marc Poirier).

De la famille Michaud, il était le beau-frère de : Raymond, Hélène (feu Roland Lefrançois) et Clément (Lyne Marier). Sont aussi affectés par son départ ses neveux et nièces, cousins et cousines, ainsi que ses précieux amis.

Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la fondation de l'Hôpital Notre-Dame de Fatima.

Direction funéraire :



Résidence Funéraire Marius Pelletier inc.
La Pocatière, Saint-Jean-Port-Joli et L'Islet
1 418 856-3371 • Sans frais: 1 866 856-3371
Courriel : rmpel@videotron.ca
Site web : www.maisons-funeraires.com
Entreprise funéraire reconnue Distinction par la C.T.Q.



Avis de décès

Romain Rioux (1943-2026)
La Pocatière

Au Centre D'Anjou de Saint-Pacôme le 6 février 2026 est décédé à l'âge de 82 ans et 10 mois monsieur Romain Rioux époux de dame Pierrette Lemieux. Il était le fils de feu Nazaire Rioux et de feu Marie Pelletier. Il demeurait à La Pocatière, Kamouraska.

Selon ses volontés il n'y aura pas de rituels funéraires, les cendres seront inhumées ultérieurement au cimetière des Pins.

Il laisse dans le deuil son épouse bien-aimée Pierrette, ses fils Sébastien (Caroline Chabot) et Frédéric (Marie-Ève Dion), ses petits-enfants : Mathilde, Xavier, Laurent et Léa.

Il était frère et le beau-frère : Gervais (Estelle Gagnon), feu Jean-Raynald (feu Lorraine Roberge), Richard (Ginette Wauthier), René (Gaëtan Morin), Lucie (André Caron) et Christian.

De la famille Lemieux, il était le beau-frère de : Jean-Guy (Gisèle Dubé) et Nicole (Pierre Lalonde).

Sont aussi affectés par son départ plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, ses autres parents et amis.

La famille remercie la Dre Marie-Eve Fromentin, les membres du personnel soignant du Centre D'Anjou, ceux de la Résidence Hélène-Lavoie et ceux de l'hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière pour leur dévouement et les bons soins prodigués.

Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation de l'hôpital Notre-Dame-de-Fatima. Don en ligne : www.fondationhndf.ca

Direction funéraire :



Résidence Funéraire Marius Pelletier inc.
La Pocatière, Saint-Jean-Port-Joli et L'Islet
1 418 856-3371 • Sans frais: 1 866 856-3371
Courriel : rmpel@videotron.ca
Site web : www.maisons-funeraires.com
Entreprise funéraire reconnue Distinction par la C.T.Q.



Messe anniversaire

Maurice Briand
Saint-Pascal

« Il y a un an que tu nous as quittés. Ton départ a laissé dans nos cœurs une grande peine, un grand vide et une présence qui demeure irremplaçable. Dans ce monde ou tu es maintenant, guide-nous et protège-nous. »

À la mémoire de Maurice Briand, une messe anniversaire sera célébrée le dimanche 22 février 2026 à 11 h, en l'église de Saint-Pascal.

Merci aux parents et amis qui s'uniront à nous.

Son épouse Évelyne Michaud; son fils Gaby (Suzanne St-Pierre); sa fille Nancy.

*Nos condoléances à toutes
les familles éprouvées*

Le Musée maritime hisse les voiles pour 2026, malgré les nombreux défis

Le Musée maritime du Québec s'apprête à rouvrir ses portes le 1^{er} mars prochain avec son lot de nouveautés... et de défis bien réels. À la barre de l'institution depuis maintenant huit ans, Marie-Claude Gamache est visiblement comme un poisson dans l'eau, même si le vent financier souffle parfois à contre-courant.

JOSÉ D. SOUCY

Présente au musée depuis 2015, d'abord comme collaboratrice, la directrice générale n'a rien perdu de sa passion. «Chaque fois que je rentre ici, je me dis que c'est vraiment beau», confie-t-elle en parlant de ce site unique en bordure du Saint-Laurent. Mais derrière l'émerveillement, la gestion demeure exigeante.

Un musée qui a doublé son achalandage

En une décennie, le Musée maritime est passé d'environ 8000 visiteurs à une moyenne annuelle de 18000 personnes. Une progression plus que significative. Pourtant, Mme Gamache vise plus haut : «On est capable d'accueillir facilement 5000 à 10000 visiteurs de plus.» La clientèle provient majoritairement de la grande région de Québec, de Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent. Pour franchir un nouveau seuil, l'institution relance activement le créneau des voyageurs — ces groupes organisés en autobus qui visitent les régions selon des circuits bien établis. «Ce n'est pas un monde simple. Il faut une offre structurée, calibrée et compétitive», dit-elle.

Une ressource est par ailleurs désormais attirée à ce développement, avec l'objectif d'intégrer davantage de circuits régionaux, et éventuellement de s'inscrire dans une route interrégionale Bas-Saint-Laurent-Chaudière-Appalaches.

Appui de la ministre

La ministre du Tourisme, Amélie Dionne, a visité le Musée maritime peu après sa nomination afin de discuter des enjeux touristiques et des défis de l'institution. Elle a confirmé que le développement du marché des voyageurs représente une avenue intéressante et

rentable, mais qu'il s'agit d'un travail qui doit se faire à l'échelle régionale. Elle a également insisté sur la nécessité d'une volonté collective pour structurer une offre cohérente. Enfin, elle s'est montrée particulièrement réceptive à l'idée de créer une route interrégionale pour mieux positionner la Côte-du-Sud dans les circuits touristiques.

Le choc des dimanches gratuits

Un changement dans la politique gouvernementale des musées est venu brouiller les cartes. Le premier dimanche de chaque mois, autrefois gratuit pour tous, ne l'est maintenant que pour les 19 ans et moins. Le résultat de l'abandon de cette politique assombrit un bilan qui aurait dû être davantage positif.

En effet, il y a eu une chute de 92 % de l'achalandage lors de ces journées. «Les familles venaient, mais les adolescents ne viennent pas seuls au musée», constate la directrice. Malgré cela, l'achalandage annuel s'est maintenu grâce à une campagne promotionnelle conjointe avec le Musée de la mémoire vivante et la Seigneurie des Aulnaies. Sans ce changement, le musée estime qu'il aurait pu enregistrer une croissance de plus de 20 %. «On rentre dans nos frais, malgré tout», explique-t-elle avant d'ajouter : «je sais qu'il y a beaucoup de musées au Québec qui ont vraiment des années difficiles actuellement. Le musée ne vit pas ça, mais on n'est jamais à l'abri», dit-elle.

Le nerf de la guerre

Comme plusieurs institutions culturelles, le Musée maritime fonctionne sur trois piliers : les revenus autonomes (billetterie, boutique), les subventions

gouvernementales et les dons/commandites. Si les revenus autonomes progressent, les subventions stagnent. «Elles ne suivent pas l'inflation», résume Mme Gamache. Et pendant ce temps, l'entretien des navires et des bâtiments exige des investissements majeurs, car le site, «c'est bien plus qu'une salle d'exposition».

Nouveautés et valeurs sûres

Malgré la réalité parfois brutale du financement, l'équipe derrière Marie-Claude Gamache continue d'innover et de surprendre. Cette année, en plus du rehaussement de *Racines de mer* qui sera bonifiée avec l'intégration d'un objet restauré provenant de *l'Empress of Ireland*, une exposition temporaire de photographie intitulée *Regards sur le fleuve* sera présentée. D'autres annonces importantes sont prévues au début de l'été, mais Mme Gamache ne souhaite pas pour l'instant vendre la mèche.

Au-delà des nouveautés annoncées cette saison, le Musée maritime du Québec continue de s'appuyer sur ses grandes forces. L'exposition *Hivernage*, consacrée au capitaine Joseph-Elzéar Bernier et à ses expéditions arctiques, plonge les visiteurs dans l'univers des hivernages en milieu polaire, et des relations tissées avec les communautés inuites. De son côté, *Racines de mer* met en valeur la culture maritime du Saint-Laurent à travers des objets et des témoignages marquants.

À l'extérieur, le parc fluvial inauguré en 2022 permet de prolonger l'expérience au contact du fleuve. Le site se distingue également par la présence de trois navires emblématiques : *l'Ernest-Lapointe*, imposant brise-glace de la Garde côtière canadienne, l'hydroptère *Bras d'or*, prototype développé dans le contexte de la guerre froide pour la surveillance des



Toujours aussi passionnée, Marie-Claude Gamache entame sa huitième saison à la barre du Musée Maritime du Québec. Photos : José D. Soucy

sous-marins, et le *G.E. Bernier II*, voilier qui a réussi le passage du Nord-Ouest en 1976. Ces bateaux constituent encore aujourd'hui l'un des principaux attraits du musée, particulièrement auprès des familles.

Le musée lance aussi un appel à la population afin de constituer une banque de médiateurs à la pige — retraités, enseignants ou passionnés d'histoire — pour accompagner les groupes. «On sait qu'il y a, dans la région, des personnes extraordinaires qui ont envie de partager leur savoir. Si vous aimez l'histoire, si vous aimez raconter, si vous avez le goût de contribuer à faire rayonner le musée... on veut vous entendre», lance Mme Gamache.

Garder le cap

Le Musée maritime du Québec se porte bien. Il progresse et il innove. Mais il doit naviguer prudemment dans un contexte économique incertain. «Moi, je ne serai pas en paix tant qu'on n'aura pas 30000 visiteurs par année. La passion est là. L'ambition aussi. Reste à faire souffler le vent du bon côté», conclut Marie-Claude Gamache avec un sourire déterminé.



Le Musée maritime offre aux visiteurs trois navires emblématiques de l'histoire maritime du Québec, dont l'Ernest-Lapointe.

RE/MAX
Élégance Inc.
Agence immobilière

VISITE LIBRE
Dimanche le 22 février 13h à 15h
860, avenue du Plateau, La Pocatière

2611E0726

C'est PAYANT

d'être membre de



**Gens
D'AFFAIRES
DE SAINT-PASCAL**

 @gensdaffairesdesaintpascal

**C'EST PLUS DE
10 000\$**

en argent Place Saint-Pascal
injecté chez les membres au
cours de la dernière année

**Vous aimeriez
devenir membre
GRATUITEMENT?**

Louis Turbide au
418 492-2706 poste 105
direction@leplacoteux.com

Gagnez-vous que?

Se procurer de l'argent de l'Association des gens d'affaires de Saint-Pascal encourage l'achat local. Il s'agit d'une belle idée cadeau autant pour les employeurs que pour la famille et les amis.

Plus de 60 marchands de Saint-Pascal acceptent l'argent de l'Association. Les marchands participants affichent le logo de l'Association dans leurs vitrines.

L'argent est en vente au bureau du Journal Le Placoteux au 409, rue Taché, Saint-Pascal.

Encouragez l'achat local en vous procurant de l'argent de l'Association des gens d'affaires de Saint-Pascal!

Circuit KRTB : le classement est maintenant scellé

La dernière fin de semaine d'activités dans le Circuit senior du KRTB a tenu toutes ses promesses, avec des rencontres décisives qui ont confirmé l'ordre final du classement et tracé, le portrait officiel des séries éliminatoires à venir.

JOSÉ D. SOUCY

Déjà assurés du premier rang au classement général, l'Impérial de Saint-Pascal a conclu son calendrier régulier par une défaite de 3 à 1 face aux Seigneurs de La Pocatière le 6 février, devant une foule de 509 spectateurs. Après deux périodes serrées, Loïc St-Laurent a brisé l'égalité en fin de troisième engagement, avant que Pierre Lambert ne complète la marque dans un filet désert. Devant le filet, Samuel Sirois, de retour au jeu, a été solide avec 20 arrêts. Cette victoire permettait aux Seigneurs de confirmer officiellement leur quatrième place au classement.

Dans un autre duel crucial, les Prédateurs/Carquest du Témiscouata ont sécurisé le deuxième rang grâce à un gain de 5 à 4 contre le Transport Denis-Gosselin de Saint-Cyprien. Menés par Zachary Dion, les Prédateurs ont scellé l'issue du match grâce à un but tardif de la recrue Zachary Briand. Le gardien Marc-Olivier Roy a d'ailleurs été crédité d'une mention d'aide sur le but gagnant, un fait plutôt rare pour un portier.

Le match le plus spectaculaire de la soirée s'est toutefois déroulé entre le Frontalier/Construction Unic du Transcontinental et les Panthères du Haut-Madawaska. Dans un véritable festival offensif, le Trans l'a emporté 9 à 8 au dixième tour de tirs de barrage, après que les deux équipes se soient échangé l'avance à de multiples reprises. William St-Pierre a finalement tranché le débat en fusillade.

La Pocatière termine en force

Les Seigneurs de La Pocatière ont poursuivi sur leur lancée le 7 février, en disposant des Forestiers de Saint-Pamphile par la marque de 7 à 4, pour conclure leur saison régulière. Antoine Lord et Gabriel Lizotte ont offert une performance dominante, inscrivant à eux seuls sept buts, un signal fort envoyé à l'approche des séries éliminatoires.

Classement final de la saison régulière

Impérial de Saint-Pascal (24 points); Prédateurs du Témiscouata (23 points, devant le Frontalier au bris d'égalité); Frontalier/Construction Unic du Transcontinental (23 points); Seigneurs de La Pocatière; Panthères du Haut-Madawaska; Transport Denis-Gosselin de Saint-Cyprien; Forestiers de Saint-Pamphile.

Les séries éliminatoires débuteront sous peu avec trois affrontements qui s'annoncent relevés : Forestiers (7) vs Prédateurs (2); Transport Denis-Gosselin (6) vs Frontalier (3); Panthères (5) vs Seigneurs (4).



Photo : Courtoisie

OFFRE D'EMPLOI

Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli PRÉPOSÉ(E) À LA PERCEPTION, TAXATION ET RÉCEPTION

SOMMAIRE DU POSTE

Le ou la préposé(e) à la perception, taxation et réception assure un soutien administratif essentiel à la bonne marche de la Municipalité. Il ou elle est responsable de la gestion documentaire, de la correspondance, de l'accueil des citoyens, du traitement des taxes municipales et de diverses tâches de soutien aux activités du conseil municipal. Il ou elle veille à une communication efficace entre l'administration et les citoyens tout en assurant un suivi rigoureux des documents officiels.

CONDITIONS

- Poste permanent
- Rémunération concurrentielle offerte
- Assurances collectives payées à 50% par l'employeur
- REER collectif avec contribution de l'employeur
- Congés maladies au-delà des normes du travail
- Formation offerte
- Horaire de travail : Du lundi au jeudi de 8 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 12 h

Pour connaître tous les détails du poste, visitez la section Avis publics du site Web de la Municipalité au saintjeanportjoli.com.

POUR POSTULER

En personne : 7, Place de l'Église à Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0

Par courriel : molly.deschenes@saintjeanportjoli.com





OFFRE D'EMPLOI

Directeur Général, Greffier - Trésorier Adjoint Administratif

La Municipalité de Saint-Bruno est à la recherche de deux personnes qualifiées pour combler son équipe municipale.

Date d'entrée en fonction : **le plus tôt possible**

Avantages offerts :

- Régime de retraite RREMQ
- Assurance collective
- Possibilité de télétravail
- Congés maladies

Pour consulter l'offre d'emploi complète, visitez notre site web : www.stbrunokamouraska.ca

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae à Roxanne Morin, greffière-trésorière adjointe : dga@stbrunokamouraska.ca

Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Place aux séries dans la LHCS

La saison régulière est officiellement derrière nous dans la Ligue de hockey Côte-Sud. Après un dernier week-end sans grands bouleversements au classement, les dés sont maintenant jetés : place aux séries éliminatoires.

JOSÉ D. SOUCY

Les séries s'amorceront selon la formule quarts de finale quatre de sept, disputés à l'intérieur des divisions (1 contre 4 et 2 contre 3). Par la suite, les affrontements seront déterminés en fonction du classement général des équipes toujours en lice.

Saint-Charles s'assure du deuxième rang

Le 6 février, à l'aréna de Saint-Charles, les Éperviers avaient une mission claire : confirmer leur deuxième place dans la section Est, afin de bénéficier de l'avantage de la glace en vue de leur série de première ronde face au Décor Mercier de Montmagny.

Mission accomplie pour la formation bellechassoise qui a signé une convaincante victoire de 7-3, portée par une performance éclatante de Tyler Cantin, auteur d'un but et de quatre passes.

Filip Gosslin a d'abord ouvert la marque pour Montmagny à 6 min 59 s en première période. Gabriel Bouchard a ensuite créé l'égalité en avantage numérique à 12 min 8 s, avant que Cantin ne donne les devants aux locaux, toujours en supériorité numérique, à 9 min 58 s. Cantin et Bouchard ont également préparé le huitième filet de la saison de Charles Bergeron à 11 min 38 s.

Justin Bernier, assisté de François Gagnon, a réduit l'écart deux minutes plus tard, mais Gabriel Bouchard a redonné une avance de deux buts aux Éperviers à 17 min 48 s, inscrivant ce qui allait devenir le but gagnant.

Saint-Charles a ensuite pris le contrôle du match en troisième période avec trois buts consécutifs : Zachary Lamontagne a touché la cible à deux reprises en avantage numérique, à 8 min 18 s et 10 min 55 s, tandis que Jérémy Bourdeau a marqué à forces égales entre les deux. Étienne Blais a complété le pointage avec 19 secondes à écoulé.

Il s'agissait d'une cinquième victoire consécutive pour les Éperviers, qui ont dominé la rencontre 41-31 au chapitre des tirs au but.

Saint-Damien termine sur une bonne note

Le dernier match de la saison 2025-2026 se déroulait le soir du 7 février à l'aréna de Saint-Damien, alors que le Plastiques Moore recevait le Pavage Jirico de Saint-Jean-Port-Joli. Les deux formations se préparaient déjà à leur affrontement de premier tour, prévu dès le week-end suivant. Menés par leur capitaine Charles Dulac-Simard, auteur de trois passes, et par le gardien William Boily, solide devant son filet avec 36 arrêts, les locaux ont signé une victoire de 4-1.

Antoine Gaudreau a donné les devants aux Plastiques Moore en fin de première période lors d'un avantage numérique, avec l'aide de Raphaël Corriveau et Tristan

Laflamme. Justin Lacombe (7 min 59 s) et Maxime Lévesque (15 min 54 s) ont ensuite creusé l'écart en deuxième. Vincent Blackburn a privé Boily d'un blanchissage avec son troisième but de la saison en avantage numérique à 13 min 56 s en troisième période, avant qu'Émile Côté ne complète la marque à 16 min 35 s.

Statistiques individuelles

Malgré sa récolte de cinq points face à Montmagny, Tyler Cantin des Éperviers termine la saison au deuxième rang des pointeurs avec 34 points, quatre de moins que François Gagnon du Décor Mercier. Les Magnymontois Justin Bernier (32 points) et Alexandre Larouche (31 points) suivent de près. Devant le filet, Félix-Antoine Leblond, du Pavage Jirico de Saint-Jean-Port-Joli, a dominé la ligue pour le nombre de victoires (11) et de blanchissages (2). Il termine également deuxième pour la moyenne de buts alloués (2,20) et le pourcentage d'arrêts (0,935).

Affrontements de premier tour

Les séries d'après-saison s'amorceront avec des quarts de finale quatre de sept. Dans la section Ouest, Lotbinière affrontera Saint-Prospère, tandis que Saint-Joseph croisera le fer avec Sainte-Marie. Dans l'Est, Saint-Jean-Port-Joli sera opposé à Saint-Damien, et Saint-Charles à Montmagny. Les affrontements devaient tous débiter le vendredi 13 février à Saint-Gilles, Saint-Joseph, Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Charles.

Saint-Pascal

AVIS PUBLIC

Avis d'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 426-2026 amendant le Règlement numéro 95-2005 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 février 2026, le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal a adopté le projet de règlement numéro 426-2026 amendant le Règlement numéro 95-2005 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

L'objectif du règlement numéro 426-2026 est de réviser le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquant actuellement sur le territoire de la Ville de Saint-Pascal afin de faire l'adéquation entre la cartographie incluse à ce règlement permettant de définir le territoire assujéti et le nouveau plan de zonage du Règlement de zonage numéro 420-2026.

2. En vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1), une assemblée publique de consultation sera tenue par le conseil municipal le **lundi 2 mars 2026, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 465, rue Taché, Saint-Pascal.
3. Lors de cette assemblée publique, le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption seront expliqués. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette occasion.
4. Le projet de règlement numéro 426-2026 ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville à l'adresse Web : <https://www.villesaintpascal.com/fr/vie-municipale/consultation-publique> ainsi qu'à l'hôtel de ville, sur rendez-vous au 465, rue Taché, Saint-Pascal, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à 12 h.
6. Le territoire assujéti au règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale comprend, en tout ou en partie, les zones suivantes correspondant au plan de zonage du projet de règlement de zonage numéro 420-2026 :

- secteur avenue Patry (approximativement entre la rue Rochette et la rue Taché) zones 24C et 25M (actuellement CM1, CM9, CC4, CC8, IB2 et IB3)
- secteur rue Taché (entre l'avenue Patry et l'avenue de la Gare) zones 26I, 34M et 37P (actuellement CM2, CM7, CM8, PB5 et IB2)
- secteur boulevard Hébert et avenue de la Gare (approximativement entre la rue Taché et la voie ferrée) zones 43M, 44R, 45C et 46M (actuellement RA9, CM4, CC5 et IA2).

L'illustration des zones concernées peut être consultée à l'adresse Web mentionnée ci-haut ainsi qu'au bureau de la municipalité.

Donné à Saint-Pascal, ce 12^e jour de février 2026.

La greffière,
Louise St-Pierre, avocate, OMA



Photo : Yannick David



Aux personnes intéressées par les projets de règlements adoptés dans le cadre de la révision des Règlements d'urbanisme, lesdits règlements étant identifiés à la section 1 du présent avis.

1. LES PROJETS DE RÈGLEMENTS

Lors d'une séance tenue le 3 février 2026, le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a adopté, par résolution, les projets de règlements suivants :

- Projet de Règlement de zonage numéro 55-26
- Projet de Règlement sur la construction numéro 54-26
- Projet de Règlement sur le lotissement numéro 53-26
- Projet de Règlement sur l'administration des règlements d'urbanismes numéro 56-26

Ces projets de règlements sont adoptés dans le cadre d'un processus de révision des règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant à la suite de l'entrée en vigueur, le 24 novembre 2016, du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska. En plus d'assurer la concordance aux objectifs du SADR et aux dispositions du document complémentaire, cette révision permet d'actualiser et d'harmoniser les outils d'urbanisme municipaux, lesquels n'ont pas fait l'objet d'une refonte depuis leur adoption en 1990 et en 2025.

2. OBJETS DES RÈGLEMENTS

2.1 Projet de règlement de zonage numéro 55-26

Le projet de Règlement de zonage numéro 55-26 a pour objet de remplacer, à toutes fins que de droits, le règlement de zonage numéro 39-25 de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant ainsi que ses amendements.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant.

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter. Il contient des dispositions propres à certaines zones. Ces dernières sont illustrées au plan de zonage faisant partie intégrante du projet de règlement et peuvent être consultées selon les modalités indiquées à la fin du présent avis.

Ce règlement a pour but de réglementer l'utilisation du sol et des bâtiments sur le territoire. Il vise plus précisément à en ordonner le cadre physique et les activités qui y ont lieu.

a) Division du territoire en zones

L'objectif est de regrouper les usages et les constructions offrant des caractéristiques similaires et étant compatibles entre eux. Le territoire est divisé en zones et chaque zone comporte un numéro d'identification auquel sont attachées une ou deux lettres indiquant l'utilisation dominante :

- R Résidentielle
- RZ Résidentielle de réserve
- M Mixte
- C Commerciale
- P Publique et institutionnelle
- AF Agroforestière
- F Forestière
- ID Îlot déstructuré
- V Villégiature

b) Nomenclature des usages

Reprise de la classification selon le Code d'utilisation des biens-fonds (CUBF) du Manuel d'évaluation foncière du Québec, édition 2014, qui ne concerne que les usages principaux. Les usages sont regroupés en huit (8) groupes d'usages en fonction de la compatibilité de leurs caractéristiques physiques, de leur impact sur le milieu environnant et l'environnement, de leur degré d'interdépendance et/ou de la propriété :

- H Habitation
- C Commerces de consommation et de services
- I Industriel
- P Public et institutionnel
- R Récréation
- F Forêt
- A Agriculture

Le règlement de zonage contient également les éléments suivants :

- Dispositions générales applicables aux usages et aux bâtiments
- Usages, bâtiments et constructions complémentaires et temporaires
- Aménagement des terrains
- Stationnement
- Affichage
- Entreposage extérieur
- Normes spécifiques à certains bâtiments et usages
- Normes spécifiques aux zones de villégiature
- Contraintes naturelles
- Contraintes anthropiques et usages contraignants
- Territoires d'intérêt
- Normes spécifiques pour le territoire agricole
- Gestion des droits acquis

2.2 Projet de Règlement sur la construction numéro 54-26

Le projet de Règlement de construction numéro 54-26 a pour objet de remplacer, à toutes fins que de droits, le Règlement de construction numéro 37-25 de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant ainsi que ses amendements.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant.

Le règlement de construction prévoit des dispositions particulières concernant les normes de construction. En effet, il permet à la municipalité de contrôler la qualité, la durabilité et le caractère sécuritaire de la structure d'un bâtiment en régissant la nature des matériaux autorisés et la façon de les assembler.

Il régit, entre autres, les éléments suivants :

- La fondation d'un bâtiment;
- L'installation et le maintien de détecteurs de fumée;
- La ventilation mécanique et par circulation d'air naturel;
- La fortification des bâtiments;
- L'entretien, la sécurité et la salubrité des bâtiments;
- Bâtiment, construction ou ouvrage dangereux, inachevé, abandonné, endommagé, démoli ou déplacé.

2.3 Projet de règlement sur le lotissement numéro 53-26

Le projet de Règlement de lotissement numéro 53-26 a pour objet de remplacer, à toutes fins que de droits, le Règlement de lotissement numéro 36-25 de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant et ses amendements.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant.

Le règlement de lotissement a pour but de régir la subdivision du territoire en terrain (opération cadastrale) et de contrôler la structuration et l'organisation du développement selon l'utilisation du sol et la densité de construction souhaitées, l'environnement naturel ou selon la desserte en services d'aqueduc/d'égouts.

Le règlement de lotissement régit, entre autres, les éléments suivants :

- Les dimensions et la superficie minimale des terrains;
- Les normes de conception du réseau routier (dimensions, configuration, tracé).

2.4 Projet de règlement sur l'administration des règlements d'urbanismes numéro 56-26

Le projet de Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 56-26 a pour objet de remplacer, à toutes fins que de droits, le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 38-25 de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant ainsi que ses amendements.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant.

Le règlement d'administration des règlements d'urbanisme a pour but d'établir les exigences relatives à tous les types de permis et certificats, d'encadrer les pouvoirs et devoirs du fonctionnaire désigné et de définir les obligations d'un propriétaire, occupant ou requérant.

3. ASSEMBLÉE PUBLIQUE

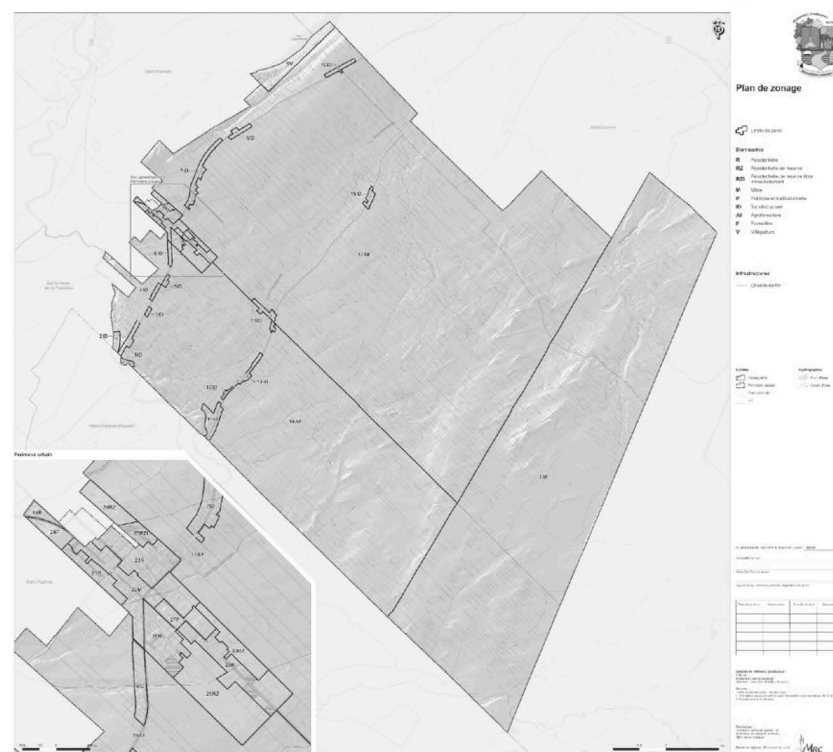
Une assemblée publique de consultation aura lieu le **3 mars 2026 à 19 h 30**, au centre communautaire, situé au 20 rue Principale, à Saint-Gabriel-Lalemant. Au cours de cette assemblée publique seront expliqués les projets de règlement et les conséquences de leur adoption.

Au cours de cette séance de consultation publique, les personnes et organismes intéressés pourront s'exprimer sur ces projets de règlements.

Les projets de règlements peuvent être consultés du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, ainsi que le vendredi sur rendez-vous seulement, au bureau municipal, situé au 12 avenue des Érables, à Saint-Gabriel-Lalemant.

Donné à Saint-Gabriel-Lalemant, ce 4^e jour du mois de février 2026.

Sylvie Dionne, greffière-trésorière



LHJAAAQ

L'Everest balaie sa fin de semaine face aux Flames

L'Everest de la Côte-du-Sud a connu une fin de semaine parfaite face aux Flames de Gatineau, remportant les deux matchs du programme double disputé les vendredi 6 et samedi 7 février. Les hommes de Raphaël St-Laurent ont signé des victoires de 3-1 et 5-2, balayant ainsi leurs visiteurs.

La fin de semaine s'est amorcée vendredi soir, alors que la Côte-du-Sud présentait son match pour la santé mentale. Dans une rencontre serrée, l'Everest a pris le contrôle du match en deuxième moitié

de rencontre en inscrivant trois buts sans réplique en l'espace de six minutes.

Anthony Hamelin a d'abord ouvert la marque, avant de voir Noah Woodard et Victor Poulin doubler puis tripler l'avance

des locaux pour porter la marque à 3-0. Les Flames ont bien tenté une remontée en inscrivant un but en début de troisième période, mais sans jamais être en mesure de réduire l'écart davantage. Devant le filet, Alexandre Lauzier a été solide, repoussant 34 tirs pour signer la victoire de 3-1.

La soirée prenait également une dimension humaine importante, alors que les organismes L'Ancre et Le Trait d'union étaient présents afin de sensibiliser les amateurs à l'importance de la santé mentale.

L'Everest revenait à l'action samedi après-midi pour compléter le programme double. Il aura fallu attendre la fin d'une pénalité pour voir la Côte-du-Sud ouvrir la marque. Grâce à une forte pression en échec avant d'Elliot Labonté et de Milan

Chartier, Joey Pelletier, laissé seul au cercle gauche, a déjoué le gardien Émile Pagé.

En fin de premier tiers, sur une autre séquence d'échec avant soutenu, Anthony Hamelin a intercepté une sortie de zone pour porter la marque à 2-0. Au retour du premier entracte, l'Everest a rapidement creusé l'écart. Antoine L'Italien, avec son 25^e de la saison, puis Anthony Hamelin avec son deuxième du match ont porté la marque à 4-0, chassant Pagé de la rencontre. Son remplaçant, Jakob Hanlan, a permis aux Flames de retrouver un certain rythme, Gatineau inscrivant deux buts en avantage numérique pour retraiter au vestiaire avec un pointage de 4-2.

En troisième période, Victor Régis a fermé la porte, bloquant les 14 tirs dirigés vers lui, pour un total de 29 arrêts dans la rencontre. Noah Woodard a scellé l'issue du match avec un but dans un filet désert à un peu plus de deux minutes de la fin, confirmant la victoire de 5-2. (JDS)



AVIS PUBLIC Dépôt du rôle de perception

« **AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par Madame France Boucher, trésorière de la Ville de Saint-Pascal, que conformément à l'article 503 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), le rôle général de perception pour l'année 2026 est déposé à mon bureau et il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle de perception à mon bureau, à l'hôtel de ville de Saint-Pascal, situé au 465, rue Taché, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à 12 h. »

Donné à Saint-Pascal,
Ce 11^e jour de février 2026
France Boucher
Trésorière

0344H0726



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURAKA
M.R.C. DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC Assemblée publique de consultation

Projets de règlements numéros 383-2026 et 160-43-2026

1. **Que** lors de la séance tenue le 10 février 2026, le conseil de la municipalité a adopté les projets de règlements suivants :

- Projet de « **Règlement numéro 383-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments** ».
- Projet de « **Règlement numéro 160-43-2026 visant à modifier le règlement de zonage numéro 160-42-2025 de la municipalité afin d'agrandir la zone 221 à même une partie de la zone 23M** ».

2. **Qu'**une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 24 février 2026** :

- **De 19 h 00 à 19 h 45** pour le Règlement numéro 383-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.
- **De 19 h 45 à 20 h 30** pour le Règlement numéro 160-43-2026 visant à modifier le règlement de zonage numéro 160-42-2025 de la municipalité afin d'agrandir la zone 221 à même une partie de la zone 23M.

Endroit : Salle des Bâtisseurs du Complexe municipal
629, route 289 / Saint-Alexandre-de-Kamouraska

Au cours de cette assemblée publique, seront expliqués les projets de règlement et les conséquences de leur adoption. Les personnes et organismes intéressés pourront s'exprimer sur ces projets de règlements.

3. **Que** le projet de règlement numéro **383-2026** ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire, car ce règlement concerne le territoire de toute la municipalité.

4. **Que** le projet de règlement numéro **160-43-2026** contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, soit l'agrandissement de la zone 221 à même une partie de la zone 23M visant ainsi les propriétés des zones **21C, 221, 23M et 25M** situées sur le territoire de la municipalité. L'illustration des zones concernées peut être consultée aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 629, route 289, à Saint-Alexandre-de-Kamouraska.

5. **Que** les projets de règlements numéros 383-2026 et 160-43-2026 peuvent être consultés par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 629, route 289, à Saint-Alexandre-de-Kamouraska.

Donné à Saint-Alexandre-de-Kamouraska, ce 11^e jour du mois de février 2026.

Jean D'Amour
Directeur général et greffier par intérim

0325H0726

NOUVEAU :
PAIEMENT
MASTERCARD
DISPONIBLE

Petites annonces

PAYABLES AVANT LA PARUTION

Porté à votre compte VISA ou Mastercard,
en argent ou par chèque
à l'ordre du Journal Le Placoteux

TARIFICATION

Parution (20 mots) 9,00\$
Parution encadrée 15,00\$
Mots additionnels 0,25\$

TARIFICATION (SUITE)

Prière (max. 20 mots)..... 9,00\$
Prière longue 18,00\$
Prière avec image..... 23,00\$

Heure de tombée : mercredi 16 h 30

Par téléphone : 418 492-2706, poste 101
Sans frais : 1 855 492-2706
Télec. : 1 855 492 9706

Par courriel : petitesannonces@leplacoteux.com

Par la poste ou à nos bureaux :
409, rue Taché, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0

PROMOTION - 20\$ / 3 SEMAINES*

*3 semaines consécutives, annonces identiques de 20 mots et moins, taxes incluses.

ASTROLOGIE

Découvrez les talents exceptionnels de la voyante Ana. Lectures précises, conseils éclairants, guidance spirituelle et révélations surprenantes. 3 décennies d'expérience. Consultations privées, réponses précises et datées au 514-613-0179

PRIÈRES

Remerciements à Saint Joseph, pour faveur obtenue et promesse de publier. A.L.(02/03)

DIVERS À VENDRE

DISTRIBUTEUR D'ASPIRATEURS CONVENTIONNEL ET CENTRAL RECONDITIONNÉS ET DE MARQUES RÉPUTÉES. BEAUCOUP DE PIÈCES ÉLECTROLUX. SERVICE ET RÉPARATION DE TOUTES LES MARQUES. 418 498-2575 (23/02)



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

AVIS PUBLIC CONSULTATION POUR LE RÈGLEMENT 394 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Noélie Hébert Tardif, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie :

QUE lors de la séance tenue le 9 février dernier, le conseil de la municipalité a adopté le projet de « règlement numéro 394 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ».

QU'UNE assemblée publique de consultation aura lieu le 24 février 2026, à 19 h 30, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ledit projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

QUE le règlement concerne le territoire de toute la municipalité.

QUE le projet de règlement peut être consulté par toute personne intéressée aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 5, Route 287 à Saint-Denis-De La Bouteillerie.

Donné à Saint-Denis-De La Bouteillerie, ce 10^e jour du mois de février 2026.

Noélie Hébert Tardif
Directrice générale, greffière-trésorière

0329H0726

CERCLE DE FERMIERES

Saint-Pascal
CALENDRIER DES RENCONTRES. Après-midi tricot tous les lundis à 13h30. Réunion mensuelle le deuxième mardi du mois à 13h30. Lieu : 555, rue Hudon, entrée par le stationnement près du champ de balle. Pour devenir membre, vous êtes invitées à prendre contact avec Léonie Dionne (418-492-5176) ou Françoise Carrière (581-748-3642.) Vous pouvez également nous suivre sur notre page Facebook.

Sainte-Perpétue
 Les Fermières de Sainte-Perpétue tiendront une clinique pour apprendre à réparer les vêtements. Il y aura également démonstration de tissage. L'activité se tiendra le mardi 3 mars de 13h30 à 16h et de 18h30 à 20h au local situé au 8, rue des Bouleaux ouest à Sainte-Perpétue. Bienvenue à tous!

CHEVALIERS DE COLOMB - CONSEIL 10086
Saint-Pacôme.

175^e ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE SAINT-PACÔME. Les Chevaliers de Colomb - Conseil 10086 vous invite à un souper pour célébrer le 175^e anniversaire de la ville de Saint-Pacôme. Date : le samedi 21 février 2026, dès 17h30. Lieu : le centre municipal de Saint-Pacôme. Au menu : spaghetti César, fromage, dessert, thé ou café. Prix : \$15 (adulte) et \$10 (enfants.) Il y aura un bar et c'est une soirée dansante. La somme amassée servira à venir en aide aux enfants (petit déjeuner, habillement, etc.) Billets en vente chez Donald Emond (418-308-0672.) Espérant vous voir en grand nombre, bienvenue à tous.

CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Saint-Pascal
DÎNER MENSUEL. Le club des 50 ans et plus vous invite à son dîner mensuel le jeudi 19 février 2026 à compter de 11h30. Bingo après le repas. Lieu : centre socio culturel de Saint-Pascal. Prix : \$15. Réservation, avant le 16 février 2026, auprès de Denise Landry (418-492-6622.) Bienvenue à tous.

Saint-Alexandre
 Le club des 50 ans et plus de St-Alexandre vous invite à sa soirée le 27 février 2026 à la salle du complexe municipal, 629 route 289, avec le musicien Ti-Brin. Goûter et prix de présence. Prix : \$10. Vous êtes tous invités.

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

Sainte-Hélène
 27 février 19h30 : Soirée Karaoke organisée le comité de Développement, au Club Rayon d'Or du 529B, rue de l'Église Nord à Sainte-Hélène. Contribution volontaire. Bienvenue à tous.
 28 février 19h : Randonnée de ski de fond au clair de lune au Club de ski de fond Les Pentec-Ouf. Feu de camp et surprises au rendez-vous. Bienvenue à tous.

GRUPE SANTÉ ENTRAIDE

Saint-Joseph-de-Kamouraska
 Le Groupe Santé Entraide vous invite au dîner du mois de février qui sera le mercredi 24. N.B. Il est nécessaire de réserver auprès de Michelle 418 493-2742. Bienvenue!

LE 10-90 L'ISLET

Tournoi de 500 présenté par Le 10-90 L'Islet vendredi le 27 février à la salle des Habitants de L'Islet. Type championnat classe A,B,C. au coût de \$5.00, inscription de 12h30 à 13h. équipes formées par ordinateur. Info : Robert Tardif 418-291-2071. Bienvenue à tous.

LES ALCOOLIQUES ANONYMES

Saint-Pascal
 Si vous voulez arrêter de boire et vous ne le pouvez pas, nous pouvons vous aider. Informations au 418-867-3030, 1-888-857-4784, www.aa.org.

LES DOYENS DE SAINTE-PERPÉTUE SOUPER DANSANT et CARTES. Les Doyens de Sainte-Perpétue vous invite à un souper dansant avec l'orchestre Grenier Père & fils et une activité de cartes, le dimanche 22 février 2026. Programme des activités : cartes (libre) à 13h, début de la danse à 15h et souper à 17h. Lieu : la salle de l'Âge d'Or de Sainte-Perpétue, 8, rue des Bouleaux Ouest à Sainte-Perpétue. Seuls les NON-MEMBRES doivent réserver leur place pour le souper avant le mercredi 18 février 2026, en communiquant avec le 418 359-2826 (laissez votre message). Le coût est de 20,00 \$ pour les membres et 22,00 \$ pour les non-membres.

LES GROUPES FAMILIAUX AL-ANON

Que pouvez-vous faire lorsqu'un de vos proches boit trop ? Al-anon-alateen-quebec-est.ca, tél. : 1-844-725-2666.

NARCOTIQUES ANONYMES

-La Pocatière
Groupe Revivre. Réunion tous les jeudis de 19h30 à 21h00, au 203, 4e avenue Painchaud. Entrée principale, puis salle en haut à droite, -Rivière-du-Loup
Groupe Courage. Réunion tous les dimanches de 19h30 à 21h00, à l'Unité Domrémy, 4 rue de Gaspé. Entrée principale.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE KAMOURASKA-L'ISLET

La Pocatière
 La Société d'horticulture et d'écologie de Kamouraska-l'Islet organise ses premières activités de l'année. Date : le mercredi 18 février 2026. Lieu : l'ITAQ Campus La Pocatière. Au programme : échange de boutures de plantes d'intérieur sur une base volontaire à 19h ; conférence de Mme Marie-Claude Carbonneau sur l'entretien des framboisiers à 19h30.

Pliage - Recouvrement
 Moulures de tôle
 Tôles à toitures à l'ancienne

FERBLANTERIE DE L'EST INC.
 les Bardeaux TH
 REVÊTEMENT
 Tél. : 418 492-1384
 Téléc. : 418 492-6432
 Cell. : 418 860-6432
 260, RUE VARIN, SAINT-PASCAL


 Gaëtan Ouellet, prop. 3335R0724

LEMIEUX
 LOCATION

LOCATION DE VÉHICULE, CAMION,
 CUBE REMORQUE OUVERTE OU FERMÉE
418.856.2824

0793HK624


Roma Alternateurs et Démarreurs
 MÉCANIQUE GÉNÉRALE

SPÉCIALITÉS :
 - Alternateurs et démarreurs (vente de neufs et réusinés) **INTERSTATE BATTERIES**

AUTRES :
 - Moteur électrique - Pompe - Outillage
 - Ventes de batteries INTERSTATE

151, Route 132, La Pocatière
 418 856-6210 • 1 800 530-6210
 altdem_roma@hotmail.com

4097H0624

SUDOKU

JEU N° 959

			2			5		
		5	8	1		2		
1		2		7			8	6
2			1			4		
		3		6				5
	6					7	9	
5		4	6				3	
8			5	9				2
6		9						7

RÈGLES DU JEU :

Vous devez remplir toutes les cases vides en plaçant les chiffres 1 à 9 une seule fois par ligne, une seule fois par colonne et une seule fois par boîte de 9 cases.

Chaque boîte de 9 cases est marquée d'un trait plus foncé. Vous avez déjà quelques chiffres par boîte pour vous aider. Ne pas oublier : vous ne devez jamais répéter les chiffres 1 à 9 dans la même ligne, la même colonne et la même boîte de 9 cases.

RÉPONSE DU JEU

7	5	1	8	3	4	9	6	2	9
4	2	6	7	9	5	1	8	3	8
8	3	9	1	2	4	6	7	5	8
1	9	7	6	2	3	5	8	4	9
2	5	8	4	6	7	9	3	1	6
3	9	4	8	1	5	6	7	8	2
1	4	2	5	3	8	7	6	9	1
3	6	5	8	1	6	2	7	4	9
1	9	6	2	4	3	5	1	7	8

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

HORIZONTALEMENT

- Rétablissement — Fils de Noé.
- Blanc mousseux — Travaille avec des aiguilles.
- Attachée — Homme de loi.
- Voler un client, en parlant d'une prostituée — Négation.
- Jambes — La langue, le mufle, les pieds, etc.
- Labiée à fleurs jaunes — Galères.
- Avion — Donne de l'air.
- Prépare en secret — Contraire à la raison.
- Occlusion intestinale — Personne qui anime.
- Mélodies — Prendre une décision.

VERTICALEMENT

- Vaurien — Perroquet.
- Quelques dizaines d'États — Répulsion.
- Et le reste — Impasse.
- Se bidonnent — Sautées.
- Interminable.
- Abréviation religieuse — Risquée — Pour suspendre.
- Par la bouche — Endroit où l'on se poste pour guetter le gibier.
- Qui fleurit en plein hiver — Port du Japon.
- Il croasse — Pareil.

10. Partie d'une charrie — Résine fétide — Arbre voisin du bouleau.

- Existant — Solution.
- Issue d'un croisement — Divinité.

RÉPONSE DU JEU

S	E	S	T	V	L	E	S	E	S	N	A	N	E	
O	D	N	E	K	E	S	T	S	U	O	R	A	E	
R	E	U	L	T	S	S	T	S	I	V	A	I	O	
M	E	S	U	S	T	I	S	S	M	E	S	S	6	
E	R	U	O	F	O	T	A	M	E	O	M	A	R	8
T	A	R	O	A	V	E	N	O	O	M	A	R	7	
S	S	S	S	A	V	E	S	S	S	S	S	S	6	
S	S	S	S	A	B	A	T	S	S	A	R	A	5	
S	S	S	S	A	B	A	T	S	S	A	R	A	5	
I	N	I	N	E	R	A	V	E	N	O	O	M	4	
L	A	V	E	O	A	V	A	T	O	A	V	A	3	
2	A	S	T	I	C	O	I	C	O	T	E	2	2	
1	G	U	E	R	I	S	S	E	M	S	E	1	1	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	12	12	

Gala reconnaissance 2026

Présenté par nos partenaires Champagne



Canada
Développement économique Canada
pour les régions du Québec appuie
les SADC et les CAE



La Catégorie : Développement Durable
Présentée par : Invenergy
Gagnant : Ferme Le Pré Rieur



La Catégorie : Croissance en affaires
Présentée par : Magazine Vitalité Économique
Gagnant : Alimentation René Pelletier Ltée



La Catégorie : Nouvelles Pratiques RH
Présentée par : Desjardins
Gagnant : Structure CD



La Catégorie : Innovation
Présentée par : Extra Formation
Gagnant : Transport Gybélic



La Catégorie : Relève
Présentée par : MRC de Kamouraska
Gagnant : Ganterie BCL



La Catégorie : Relève
Présentée par : MRC de L'Islet
Gagnant : Lizotte Solutions inc.



La Catégorie : Personnalité de l'année
Présentée par : Hydro-Québec
Gagnant : Denis Leblanc, Entreprise Denis Leblanc



La Catégorie : Coup de cœur du Jury
Gagnant : Israël Saucier, courtier immobilier résidentiel.

BOURSE JEUNE ENTREPRENEUR.E



SADC du Kamouraska
Maggie Caron, Clinique auditive Kamouraska



CAE Montmagny-L'Islet
Mélanie Brousseau, Beau Site Création
(c'est Lucie Poirier qui est sur la photo)

MÉDAILLE DU DÉPUTÉ



La médaille du député a été remise à Jean Desjardins, président de la Corporation régionale de la Salle André-Gagnon.